ASSOCIATION
LES TÉMOINS DE JÉHOVAH

BULLETIN INTÉRIEUR

Juillet 1966

N° 7

SOMMAIRE

La nouvelle alliance *2*
La nouvelle alliance et ses bienfaits *11*
Quels sont ceux qui bénéficient de la nouvelle alliance? *22*
Les devoirs chrétiens *37*
Les devoirs du surveillant *49*
Courrier biblique *61*

LA NOUVELLE ALLIANCE

"Des jours viennent, dit Jéhovah, où je ferai (...) une alliance nouvelle (...). Car ils me connaîtront tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, dit Jéhovah; car je pardonnerai leur iniquité et je ne me souviendrai plus de leur péché."
— Jér. 31 : 31-34, AC.

IL Y A vingt ans, quand l'Organisation des Nations unies fut établie, un journal (le *New York Post*) décrivit l'Assemblée constituante de San Francisco comme étant "le rassemblement le plus important tenu par les hommes depuis la Cène". Cette assemblée conclut un accord avec cinquante et une nations, en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Que se passa-t-il donc lors de la Cène, pour que celle-ci soit regardée comme étant supérieure à toutes les autres réunions organisées au cours des dix-neuf siècles écoulés, jusqu'à la création de l'Organisation des Nations unies? Fut-elle également à la base d'un accord? Certainement, bien que le *New York Post* ne considérât peut-être pas cet accord comme étant une chose importante à l'époque où il fut conclu.

2 L'assemblée à l'occasion de laquelle fut fondée l'Organisation des Nations unies eut lieu en 1945, à San Francisco, en Californie (Etats-Unis). La "Cène" se tint en l'an 33 de notre ère, au Moyen-Orient, dans la ville de Jérusalem. Au début du repas, treize hommes étaient présents dans une vaste chambre haute de la Ville sainte. Avant la fin du repas, l'un d'entre eux avait été congédié par le maître de cérémonie. Ces hommes célébraient le repas pascal annuel, en même temps que d'autres membres fidèles de leur nation, mangeant un agneau rôti avec des

1. Selon le *New York Post*, l'assemblée constituante qui établit l'Organisation des Nations unies en 1945 était le plus important rassemblement depuis quel événement des temps anciens, et en conséquence quelles questions se posent?
2. Quand, où et comment eut lieu la "Cène"?

herbes amères, du pain sans levain ou *matstsoth* et du vin rouge. Le repas pascal a continué d'être observé par certains groupements religieux jusqu'à cette année. En conséquence, pourquoi le repas qui a eu lieu en l'an 33 a-t-il été appelé la Cène ou dernier repas? Pour qui était-ce le dernier repas?

3 C'était le dernier repas terrestre de ce genre du maître de cérémonie. Voici ce qu'il déclara aux hommes qui prenaient ce repas avec lui: "J'ai beaucoup désiré manger cette pâque avec vous avant que je souffre; car je vous le dis, je ne la mangerai plus jusqu'à ce qu'elle s'accomplisse dans le royaume de Dieu." Ce fut également la dernière Pâque que ces hommes observèrent, car par la suite, ils célébrèrent un autre repas, qui avait lieu cependant le jour anniversaire de cette même nuit. Il fut appelé "le Repas du Seigneur", parce qu'il fut institué en cette nuit de l'an 33, par leur Seigneur, le maître de cérémonie. Jusqu'à cette année, les fidèles disciples du Seigneur ont continué de le célébrer, à la date anniversaire de son institution. — Luc 22 : 12-16; I Cor. 11 : 20.

4 Après avoir éliminé l'homme indésirable du milieu d'eux, le maître de cérémonie institua le Repas du Seigneur avec les onze fidèles qui restaient, employant le pain sans levain et le vin rouge qui étaient encore sur la table. Ces deux choses servaient d'emblèmes. Ainsi, le pain symbolisait son corps humain parfait qu'il livrerait à la mort, et le vin représentait son sang qu'il répandrait en mourant comme un homme innocent par la main de ses ennemis. Cet événement devrait être commémoré chaque année en mémoire de son sacrifice humain parfait offert à Dieu pour les péchés du monde des hommes. — Mat. 26 : 26-30.

5 Lorsque Jésus remit à ses disciples la coupe de vin afin qu'ils se la passent et en boivent, il leur dit: "Cette coupe signifie la nouvelle alliance en vertu de mon sang,

---

3. Pour qui était-ce le dernier repas, et quel repas a été célébré depuis lors à la date anniversaire de cette nuit-là?

4. Quand fut institué le Repas du Seigneur, avec qui, et quelles choses servirent d'emblèmes?

5. Quelle chose nouvelle Jésus mentionna-t-il en servant la coupe de vin, et combien de temps cette chose devait-elle durer?

qui doit être versé pour vous." (Luc 22 : 20; I Cor. 11 : 25). C'est ici qu'il est question d'une alliance. Jésus-Christ l'appela la nouvelle alliance. Elle était nouvelle par rapport à une autre alliance qui devenait désuète et devait disparaître. Il se peut, et c'est même vraisemblable, que les onze hommes qui burent de cette coupe de vin se souvenaient de la prophétie de jadis annonçant la façon dont Dieu contracterait une nouvelle alliance avec son peuple choisi. Il est évident que celle-ci n'avait rien de commun avec la célèbre "Alliance" conclue entre les années 1919 et 1920, alliance qui n'était autre que la Constitution de la Société des Nations, qui fut établie après la Première Guerre mondiale, mais qui est morte maintenant ainsi que son "Alliance". La "nouvelle alliance" prédite existe encore de nos jours, et des hommes de toutes les nations en reçoivent les effets bienfaisants. Mais de quelle alliance s'agit-il?

6 En droit, une alliance, selon l'*Encyclopédie américaine* (édition de 1929), est "un accord entre deux ou plusieurs personnes, conclu par un pacte, et selon lequel l'une des parties s'engage à faire ou à ne pas faire certaines choses, ou promet qu'un état de choses donné doit ou ne doit pas exister".

7 Attendu que la "nouvelle alliance" prédite a été mentionnée pour la première fois dans les saintes Ecritures hébraïques, l'*Encyclopédie britannique* (onzième édition) déclare bien à propos:

> Alliance, (...), accord mutuel de deux ou de plusieurs parties, ou engagement pris par l'une des parties. Dans la Bible, le mot hébreu *berith* désigne généralement de nombreuses sortes d'accord; il désigne un pacte entre deux personnes ou un traité entre deux nations, telle que l'alliance contractée entre Abimélec et Isaac, soit entre les Philistins et les Israélites (Genèse 26 : 26 ...); ce mot s'applique plus particulièrement à un accord entre Dieu et les hommes, ou par exemple à une alliance

---

6. En droit, qu'est-ce qu'une alliance, selon l'*Encyclopédie américaine*?

7. Quel est le mot hébreu pour alliance, et quelle est peut-être la dérivation appropriée de ce mot?

relative à l'observance d'un rite religieux, Dieu étant considéré comme l'une des parties. Deux propositions ont été suggérées pour la dérivation de *berith:* 1) ce mot aurait pour racine "couper", selon le rite primitif consistant à couper les victimes en deux parts entre lesquelles passaient les parties contractantes; comparez le grec [*couper un serment*] au récit (Genèse 15 : 17) relatif à l'alliance conclue entre Dieu et Abraham, lorsqu'une "fournaise fumante, et des flammes passèrent entre les animaux partagés", victimes qu'Abraham avait sacrifiées (...).

LES PARTIES CONTRACTANTES

8 Qui sont les parties contractantes de la nouvelle alliance, et comment pouvons-nous savoir aujourd'hui si certains d'entre nous forment l'une de ces parties? De toute évidence, d'après la déclaration faite par Jésus au début du Repas du Seigneur, les parties de la nouvelle alliance sont 1) la fidèle congrégation de Jésus représentée par les onze apôtres et 2) Dieu, à qui Jésus-Christ offrit le sacrifice de sa vie humaine. Ces onze fidèles apôtres étaient des Juifs circoncis, aussi nous posons-nous cette question: La nouvelle alliance a-t-elle été contractée entre Dieu et les Juifs seulement? De plus, les termes mêmes de la prophétie de la nouvelle alliance n'indiquent-ils pas qu'elle fut conclue uniquement avec les Juifs ou Israélites selon la chair? La prophétie concernant la nouvelle alliance fut prononcée par Jérémie, prêtre juif du septième siècle avant notre ère; nous y lisons:

9 "Des jours viennent, dit Jéhovah, où je ferai avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda une alliance nouvelle, non comme l'alliance que je conclus avec leurs pères le jour où je les pris par la main pour les faire sortir du pays d'Egypte, alliance qu'eux ont rompue, quoique je fusse leur époux. Car voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après ces jours-là, dit Jéhovah:

8, 9. a) Quelles sont les deux parties contractantes de la nouvelle alliance? b) Quel prophète annonça à l'avance cette alliance, et quelle question relative aux parties contractantes les termes de la prophétie soulèvent-ils?

je mettrai ma loi au dedans d'eux et je l'écrirai sur leur cœur, et je serai leur Dieu et ils seront mon peuple. Un homme n'enseignera plus son prochain, ni un homme son frère, en disant: 'Connaissez Jéhovah;' car ils me connaîtront tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, dit Jéhovah; car je pardonnerai leur iniquité et je ne me souviendrai plus de leur péché." — Jér. 31 : 31-34, *AC*.

10 Cette prophétie fut prononcée par Jérémie et adressée aux Juifs circoncis de son époque qui appartenaient aux tribus de Juda et d'Israël. Jéhovah Dieu avait conclu une alliance avec leurs ancêtres quand il les avait délivrés de l'Egypte, plus de huit cents ans avant le temps de Jérémie. Selon les termes de la prophétie de Jérémie, Jéhovah *proposerait* aux Juifs charnels et circoncis des tribus de Juda et d'Israël de conclure avec eux la nouvelle alliance promise.

11 Toutefois, la question suivante se pose: La nation juive tout entière, c'est-à-dire toutes les tribus de Juda et d'Israël, accepterait-elle d'entrer dans la nouvelle alliance suivant les clauses prescrites? Lorsque Jéhovah contracta la première alliance avec les Juifs au mont Sinaï en Arabie, il se servit du prophète Moïse comme médiateur. Quand Dieu proposa l'alliance de la Loi à la nation d'Israël, "le peuple tout entier répondit: 'Nous ferons tout ce qu'a dit Jéhovah.'" Et plus tard, lorsque l'alliance entre Dieu et Israël entra effectivement en vigueur grâce au sacrifice d'animaux, "Moïse vint rapporter au peuple toutes les paroles de Jéhovah et toutes les lois; et le peuple entier répondit d'une seule voix: 'Tout ce qu'a dit Jéhovah, nous le ferons.'" — Ex. 19 : 1-8; 24 : 1-3; *AC*.

12 Aujourd'hui, le peuple juif compte 12 867 000 personnes réparties sur toute la terre. Ces hommes prétendent-ils

---

10. Conformément aux termes de la prophétie, à qui Jéhovah proposerait-il de conclure une alliance?

11. Dans quelle mesure les Israélites acceptèrent-ils l'alliance mosaïque, et quelle question se pose quant à l'acceptation de la nouvelle alliance?

12. A qui Jésus offrit-il la coupe de vin en faisant mention de l'alliance, et sous quelle alliance le peuple juif prétend-il vivre aujourd'hui?

être admis dans la nouvelle alliance? Certainement pas! Sous la conduite de leurs rabbins, ils affirment avec force qu'ils sont encore assujettis à l'ancienne alliance, celle de la Loi, transmise par Moïse au mont Sinaï. Mais que firent leurs ancêtres lorsque Jésus-Christ institua le Repas du Seigneur il y a dix-neuf siècles? C'est uniquement à ses apôtres que Jésus offrit la coupe de vin en disant: "Buvez-en tous; car ceci signifie mon 'sang de l'alliance,' qui doit être versé pour beaucoup pour le pardon des péchés." Ces apôtres étaient tous Juifs. Ils acceptèrent l'invitation d'entrer dans la nouvelle alliance qui serait validée par le sacrifice et le sang de Jésus-Christ. Mais qu'en est-il de la nation juive tout entière?

13 Tous les Juifs rassemblés à Jérusalem pour la célébration de la Pâque acceptèrent-ils la nouvelle alliance instituée par Jésus-Christ? Leurs grands prêtres, sous-prêtres, scribes, Sadducéens et Pharisiens entrèrent-ils dans la nouvelle alliance conclue avec Dieu, acceptant le sang versé de Jésus-Christ comme "sang de l'alliance" destiné à rendre celle-ci effective? L'histoire révèle que seul un reste et non pas tous les Juifs reconnurent cette alliance.

14 La nation tout entière, "la maison d'Israël", se vit offrir le privilège de contracter la nouvelle alliance. C'est à eux qu'elle fut présentée en premier lieu. Cette invitation était en parfaite harmonie avec les paroles de la prophétie de Jérémie 31 : 31-34. Aussi, le jour de la Pentecôte, après que Jésus eut institué le Repas du Seigneur, l'apôtre Pierre déclara à une foule de plus de trois mille Juifs rassemblés à Jérusalem: "Que toute la maison d'Israël sache donc avec certitude que Dieu l'a fait et Seigneur et Christ, ce Jésus que vous avez mis au poteau." (Actes 2 : 36). Et ce jour-là le nombre des croyants s'éleva à trois mille âmes. Peu de temps après, leur nombre atteignit cinq mille.

---

13. Aux jours des apôtres, quels sont ceux de la nation juive qui acceptèrent la nouvelle alliance?

14. A qui fut d'abord offert le privilège d'entrer dans la nouvelle alliance, et selon le récit biblique, combien de Juifs devinrent croyants?

15 Avant que la persécution ne frappât à Jérusalem sous la direction du Pharisien juif Saul de Tarse, la parole de Dieu "croissait, et le nombre des disciples se multipliait beaucoup à Jérusalem; et une grande foule de prêtres obéissait à la foi". (Actes 2 : 41; 4 : 4; 6 : 7.) Toutefois, sur les millions de Juifs qu'il y avait à cette époque, quelques milliers seulement acceptèrent le sang versé de Jésus-Christ comme le "sang de l'alliance" et entrèrent dans la nouvelle alliance.

16 La nouvelle *Encyclopédie juive* (angl.) de Bridger, Wolk et Eban, publiée en 1962 à New York, ne fait allusion à aucune "nouvelle alliance", mais voici ce que nous pouvons lire sous le mot "Alliance" (Berith):

> La tradition juive considère les relations existant entre le peuple juif et Dieu comme des relations d'alliance. Dieu a imposé à Israël certaines obligations et lui a fait des promesses. En revanche, Israël a accepté ces obligations, avec la certitude que Dieu accomplirait ses promesses. En règle générale, le but de cette alliance était d'apporter aux hommes du monde la connaissance du vrai Dieu, et de préciser les exigences rituelles et morales de la Loi. La promesse faite par Dieu annonçait que le peuple juif serait une bénédiction pour l'humanité, et une lumière pour les nations. (...) Que le monde occidental ait accepté la Bible juive comme base de ses croyances, et qu'il ait considéré la contribution des Juifs à la culture comme étant très importante au point de qualifier notre civilisation de judéo-chrétienne, cela constitue une preuve de la réalisation partielle de la promesse selon laquelle les Enfants d'Israël deviendraient une bénédiction pour l'humanité tout entière. Les Juifs orthodoxes et autres ramifications du judaïsme acceptent jusqu'à un certain point la doctrine de l'alliance et le "choix" du peuple juif comme étant un fait éternel, au sens littéral d'un accord passé

---

15. Par rapport aux millions de Juifs de l'époque, combien d'entre eux obéirent à la foi?

16. Selon la nouvelle *Encyclopédie juive* (angl.), de quelles relations vis-à-vis de Dieu le peuple juif se réclame-t-il, quel était le but de ces relations, et comment cela s'est-il vérifié?

entre Dieu et Israël. Notons ici que le christianisme se considère lui-même comme l'héritier de cette doctrine d'alliance. — Pages 98-100*.

17 Faut-il en déduire que l'une des parties contractantes de la nouvelle alliance n'est constituée que de quelques milliers de Juifs des tribus de Juda et d'Israël pris au sens littéral? Certainement pas! Jéhovah constitue l'autre partie de la nouvelle alliance, et il permit que le privilège d'entrer dans cette alliance soit offert spécialement et exclusivement aux Juifs circoncis, pendant une période de trois ans et demi environ, après la Pentecôte de l'an 33. Après cela, les nations non juives ou non israélites eurent la possibilité d'être admises dans la nouvelle alliance. C'est alors que le centurion italien de Césarée devint croyant et reconnut le sang de Jésus-Christ comme étant le "sang de l'alliance". (Dan. 9 : 24-27; Actes 10 : 1 à 11 : 18.) A partir de ce moment-là, Jéhovah Dieu répandit son esprit saint sur les croyants non juifs qui devinrent ses enfants spirituels, les Israélites spirituels.

18 De la même manière, depuis la Pentecôte, Jéhovah a répandu son esprit sur les croyants juifs qui sont devenus ses enfants spirituels, des Juifs ou Israélites spirituels. Tous les croyants, tant les Juifs selon la chair que les

---

* Suivant une dépêche spéciale du *New York Times*, le 25 mai, troisième jour du congrès trisannuel du B'nai Berith qui dure cinq jours, et qui s'est tenu à Tel Aviv, en Israël, "l'ancien premier ministre David Ben Gourion déclara aujourd'hui qu'il était nécessaire de revivifier l'alliance de la Bible suivant laquelle un peuple juif uni servirait de 'lumière aux autres nations'. Dans un discours qui fut essentiellement une dissertation sur la signification de l'alliance, M. Ben Gourion mit aimablement en garde le congrès du B'nai B'rith contre les dangers d'assimilation que courent les Juifs américains. 'La survie des Juifs de la Diaspora est menacée, déclara M. Ben Gourion, à moins que les Juifs du monde entier se souviennent de l'alliance. (...) L'arme secrète de notre peuple est la supériorité morale, intellectuelle et spirituelle que nous avons héritée de la Bible.' " — *New York Times*, 26 mai 1965.

17, 18. a) Dieu étant l'une des parties contractantes, l'autre partie n'est-elle constituée que de quelques milliers de Juifs selon la chair? b) En quelle qualité entrent-ils dans la nouvelle alliance, et comment cela est-il rendu possible?

Gentils, furent admis dans la nouvelle alliance en qualité de Juifs *spirituels* ou Israélites *spirituels*.

19 Ainsi, après la conversion du centurion italien Corneille, en l'an 33 de notre ère, il n'était pas nécessaire qu'un croyant soit Juif ou Israélite selon la chair pour entrer dans la nouvelle alliance transmise par le Médiateur Jésus-Christ.

20 C'est la raison pour laquelle l'apôtre Paul, Juif converti au christianisme, déclara: "Car n'est pas Juif celui qui l'est au dehors, ni circoncision, celle qui est au dehors, dans la chair. Mais est Juif celui qui l'est au dedans, et sa circoncision est celle du cœur par l'esprit, et non par un code écrit." En conséquence, après avoir exprimé son affliction parce que ses frères juifs n'avaient pas saisi le privilège qui s'offrait à eux de recevoir "l'adoption comme fils et la gloire et les alliances", Paul dit: "Cependant, ce n'est pas comme si la parole de Dieu avait échoué. Car ce ne sont pas tous ceux qui sont issus d'Israël qui sont vraiment 'Israël'. Parce qu'ils sont la postérité d'Abraham [selon la chair], tous n'en sont pas non plus les enfants, mais: 'Ce qui sera appelé "ta postérité" sera par Isaac.' C'est-à-dire: les enfants dans la chair ne sont pas réellement les enfants de Dieu, mais les enfants de la promesse sont comptés comme la postérité." — Rom. 2 : 28, 29; 9 : 1-8.

21 Ces Juifs *spirituels* ou Israélites *spirituels* constituent maintenant le véritable Israël avec qui la nouvelle alliance a été conclue. Avec Jéhovah Dieu, ils forment les parties contractantes de la nouvelle alliance. L'apôtre Paul exprima clairement ce fait. Après s'être adressé à la congrégation des croyants de la province romaine de Galatie, il écrivit à la fin de sa lettre: "Que cela n'arrive jamais que je me glorifie, sinon dans le poteau de torture de notre Seigneur Jésus-Christ, par qui le monde a été mis au poteau pour moi et moi pour le monde. Car la circoncision n'est rien, pas plus que l'incirconcision, mais

---

19, 20. a) Depuis l'an 36, a-t-il été nécessaire d'être Juif selon la chair pour entrer dans la nouvelle alliance? b) Comment l'apôtre Paul explique-t-il cela dans Romains 2 : 28, 29 et 9 : 1-8?

21. Qui sont donc les parties contractantes de la nouvelle alliance, et comment Paul confirme-t-il ce fait dans Galates 6 : 14-16?

une nouvelle création est quelque chose. Et tous ceux qui marcheront de manière ordonnée selon cette règle de conduite, sur eux soient paix et miséricorde, oui sur l'Israël de Dieu."

22 En harmonie avec cette règle énoncée dans Galates 6 : 14-16, le disciple Jacques commença sa lettre envoyée aux croyants dispersés sur toute la terre en disant: "Jacques, esclave de Dieu et du Seigneur Jésus-Christ, aux douze tribus qui sont dispersées: Salutations!" (Jacq. 1 : 1). En les appelant les "douze tribus", Jacques montre qu'il considère ces croyants chrétiens comme étant le vrai "Israël de Dieu", l'Israël de Dieu tout entier, qui a été préfiguré par les maisons de Juda et d'Israël (Jér. 31 : 31-33, *AC*). De nos jours, il existe encore sur la terre des membres de cet "Israël de Dieu" spirituel, admis dans la nouvelle alliance.

---

22. Par quelles paroles d'introduction le disciple Jacques révèle-t-il dans sa lettre qui sont ceux avec lesquels Jéhovah conclut sa nouvelle alliance?

LA NOUVELLE ALLIANCE ET SES BIENFAITS

TOUS les membres de la nation spirituelle appelée "l'Israël de Dieu" acceptent comme véridique ce que l'apôtre Paul affirme dans I Timothée 2 : 5, 6, savoir: "Il y a un seul Dieu, et un seul médiateur entre Dieu et les hommes: un homme, Christ Jésus, qui s'est donné lui-même en rançon correspondante pour tous." Le prophète Moïse est mort depuis plus de trois mille quatre cents ans, et de ce fait il ne peut plus remplir les fonctions de médiateur entre Dieu et les hommes de sang juif. Mais qu'en est-il du Fils de l'homme, Christ Jésus? Après sa mort en tant que "rançon correspondante", il ressuscita et reçut comme récom-

---

1. Pour ce qui est de servir en qualité de médiateurs, quel contraste existe entre Moïse et Jésus-Christ?

pense la vie immortelle auprès de Jéhovah Dieu dans les cieux. Il continue donc d'être le "seul médiateur entre Dieu et les hommes".

2 Jésus est le Médiateur de la nouvelle alliance conclue entre Dieu et l'"Israël [spirituel] de Dieu". A titre de preuve, citons la lettre divinement inspirée adressée aux Hébreux convertis au christianisme (Héb. 8 : 6-12): "Maintenant Jésus a obtenu un service public plus excellent, si bien qu'il est aussi le médiateur d'une alliance également meilleure, qui est légalement fondée sur de meilleures promesses. Car si cette première alliance avait été sans défaut, il n'y aurait pas eu à chercher place pour une seconde; car il trouve effectivement à redire contre le peuple, quand il dit: ' "Voici que des jours viennent," dit Jéhovah, "et je conclurai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une nouvelle alliance; non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs pères le jour où je les ai pris par la main pour les faire sortir du pays d'Egypte, parce qu'ils ne sont pas demeurés dans mon alliance, de sorte que j'ai cessé de m'occuper d'eux," dit Jéhovah.' ' "Car voici l'alliance que je contracterai avec la maison d'Israël après ces jours-là," dit Jéhovah.' " Puis le rédacteur de la lettre envoyée aux Hébreux poursuit en citant l'explication divine de la nouvelle alliance, consignée par écrit dans Jérémie 31 : 31-34.

3 Montrant la supériorité de la nouvelle alliance sur l'alliance de la Loi conclue avec l'Israël selon la chair, le même écrivain déclare: "Combien plus le sang du Christ, qui par un esprit éternel s'est offert lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes pour que nous rendions un service sacré au Dieu vivant? Et c'est pourquoi il est médiateur d'une nouvelle alliance." — Héb. 9 : 14, 15.

4 Toujours dans cette même lettre, le rédacteur informe ces chrétiens que, bien qu'ils soient Hébreux, ils ne se sont pas approchés du mont Sinaï en Arabie, où Moïse exerça

---

2. Selon Hébreux 8 : 6-12, de quelle alliance Jésus-Christ est-il le Médiateur, et avec qui fut-elle conclue?

3. Comment est la nouvelle alliance par rapport à l'ancienne, et pourquoi?

4. D'après Hébreux 12 : 18-24 et 13 : 20, 21, de quoi les chrétiens hébreux s'étaient-ils approchés, et à quel sang devaient-ils s'intéresser?

les fonctions de médiateur. Leur parlant comme à des Israélites *spirituels,* il leur dit: "Vous vous êtes approchés d'un mont Sion et d'une ville du Dieu vivant, la Jérusalem céleste, et de myriades d'anges, en assemblée générale, et de la congrégation des premiers-nés qui sont inscrits dans les cieux, de Dieu le Juge de tous, et des vies spirituelles des justes qui ont été rendus parfaits, et de Jésus le médiateur d'une alliance nouvelle, et du sang d'aspersion." "Et que le Dieu de paix, qui a ramené des morts le grand berger des brebis avec le sang d'une alliance éternelle, notre Seigneur Jésus, vous équipe de toute bonne chose pour faire sa volonté." — Héb. 12 : 18-24; 13 : 20, 21.

5 Dans Révélation 7 : 4-8, l'apôtre Jean nomme les "douze tribus" de l'Israël spirituel, et indique que ces Israélites spirituels sont au nombre de 144 000, soit 12 000 de chacune des "douze tribus". Révélation 14 : 1-5 nous présente tous les membres de l' "Israël [spirituel] de Dieu" comme se tenant sur le mont Sion céleste, avec l' "Agneau" de Dieu, leur Médiateur, Jésus-Christ. Il y est précisé que ces 144 000 n'ont pas été rachetés ou sauvés de l'antique Egypte, mais qu' "ils ont été achetés d'entre le genre humain comme prémices pour Dieu et pour l'Agneau". A l'heure actuelle, il existe 12 867 000 Juifs circoncis selon la chair, alors que les non-Juifs, c'est-à-dire le reste de l'humanité, comptent plus de trois milliards de personnes. On voit donc qu'un nombre relativement petit d'hommes est admis par Dieu dans sa nouvelle alliance dont Jésus-Christ est le Médiateur.

6 Aujourd'hui, il ne doit plus y avoir qu'un très petit nombre d'hommes admis dans cette nouvelle alliance en tant qu'Israélites spirituels. Ces quelques hommes se font connaître à l'occasion du Repas du Seigneur célébré chaque année le soir du 14 nisan (selon le calendrier biblique), car ils participent au pain et au vin emblématiques. Les rapports recueillis dans le monde entier indiquent qu'en 1965,

---

5. Conformément au livre de la Révélation, combien de personnes sont admises dans la nouvelle alliance conclue par Dieu au moyen de Jésus-Christ?

6. Combien reste-t-il aujourd'hui d'hommes admis dans la nouvelle alliance, et comment s'identifient-ils eux-mêmes chaque année à cette classe?

environ 11 500 chrétiens ont pris les emblèmes, confessant, par ce geste, qu'ils sont des Israélites spirituels admis dans la nouvelle alliance conclue avec Jéhovah Dieu.

7 Puisqu'un si petit nombre d'hommes sont admis dans la nouvelle alliance prédite dans Jérémie 31 : 31-34, et que même ceux-là seront tous transférés au mont Sion céleste, très peu d'humains reçoivent directement les bienfaits de la nouvelle alliance. Cela est exact; il n'empêche que le monde des hommes tout entier pourra recevoir les effets bienfaisants de cette alliance nouvelle. En effet, dès à présent, les bénédictions procurées par cette alliance ne sont pas limitées aux 11 500 Israélites spirituels qui prennent les emblèmes au Repas du Seigneur. Non, car déjà maintenant, les bienfaits de cette alliance commencent à s'étendre au monde entier. Cela est vrai surtout de plus d'un million d'adorateurs de Jéhovah Dieu qui collaborent directement avec le petit reste de l' "Israël [spirituel] de Dieu". Quant à savoir comment ils reçoivent ces bienfaits et comment tous les hommes, les vivants et les morts, auront la possibilité de les recevoir, il faut d'abord comprendre dans quel dessein Dieu a conclu cette nouvelle alliance.

LE DESSEIN DIVIN

8 La nouvelle alliance remplace l'alliance de la Loi contractée jadis avec l'Israël charnel. Par conséquent, pour comprendre le but de la nouvelle alliance, il suffit de connaître celui de l'ancienne alliance. Au mont Sinaï, en Arabie, Dieu offrit à la nation d'Israël de l'admettre dans une alliance ayant Moïse pour médiateur, et il déclara aux Israélites: "Vous avez vu ce que j'ai fait à l'Egypte, et comment je vous ai portés sur des ailes d'aigle et vous ai amenés vers moi. Maintenant, si vous voulez écouter ma voix et si vous gardez mon alliance, vous serez mon do-

---

7. a) Combien de personnes reçoivent donc directement les bienfaits de la nouvelle alliance? b) Néanmoins, combien d'hommes reçoivent déjà maintenant les effets bienfaisants de la nouvelle alliance, et combien y en a-t-il qui en profiteront encore?

8, 9. a) Que faut-il faire pour comprendre le but de la nouvelle alliance? b) Conformément à ce que Dieu déclara au mont Sinaï, que devait produire l'alliance de la Loi?

maine propre parmi tous les peuples, car toute la terre est à moi; mais vous, vous me deviendrez un royaume de prêtres et une nation sainte." — Ex. 19 : 4-6, *CT*.

9 Notez les termes "mon domaine propre" et "un royaume de prêtres et une nation sainte". Si elle obéissait strictement aux termes de cette alliance avec Dieu, la nation d'Israël selon la chair deviendrait quelque chose de particulier. Quoi? Elle pouvait devenir pour Dieu, à titre permanent, "mon domaine propre parmi tous les peuples". Elle ne deviendrait pas une nation sainte dont quelques membres seulement seraient prêtres et d'autres seraient rois, mais elle deviendrait à la fois une "nation sainte" et "un royaume de prêtres". Autrement dit, chaque membre de cette "nation sainte" serait roi et prêtre. La "nation sainte" tout entière servirait Dieu en tant que prêtrise royale.

10 Voilà quel était le dessein divin, mais il restait à savoir si la nation des Israélites circoncis selon la chair l'accomplirait. Si l'Israël charnel avait profité de cette occasion pour devenir un "royaume de prêtres", que de bienfaits il aurait pu procurer aux autres peuples parmi lesquels Dieu l'avait choisi comme son "domaine propre", sa "nation sainte"!

11 Plus de huit cents ans après Moïse, Jéhovah Dieu inspira son prophète Jérémie et lui fit prédire une alliance nouvelle, ce qui prouvait que la nation d'Israël manquait de réaliser le dessein divin. En tant que nation, les Israélites ne deviendraient pas le "domaine propre" de Dieu, sa "nation sainte" et son "royaume de prêtres". Plus de six cents ans après Jérémie, le Médiateur de la nouvelle alliance promise apparut ici-bas en la personne de Jésus-Christ, le Fils de Dieu descendu du ciel. En tant qu'homme parfait et sans péché, Jésus put présenter le sacrifice qui devait fournir le sang nécessaire pour valider la nouvelle alliance qui allait être conclue entre Dieu et l'Israël spirituel. Quel était le but de cette alliance? Rien de moins que celui que devait atteindre l'ancienne alliance, celle de la Loi mosaïque. L'ancienne alliance manqua son but, qui

10, 11. a) L'alliance de la Loi atteignit-elle ce but, et qu'indiqua Jérémie à ce sujet? b) La nouvelle alliance manquera-t-elle son but, et quels éléments favorables possède-t-elle?

était de produire un "royaume de prêtres". Et la nouvelle alliance, serait-elle un échec, elle aussi? Non! car le "sang de l'alliance" nouvelle est meilleur que le sang des animaux dont Moïse aspergea le livre de la Loi et les Israélites. Le Médiateur de cette alliance est également supérieur, puisqu'il n'est pas mort comme Moïse. A cet effet, la Bible déclare:

12 "Mais lui, parce qu'il demeure vivant à jamais, il a une prêtrise sans successeurs. Ainsi donc il est aussi capable de sauver de façon complète ceux qui, par lui, s'approchent de Dieu, étant toujours vivant pour plaider pour eux. Car c'est bien là le grand prêtre qui nous convenait, loyal, innocent, sans souillure, séparé des pécheurs, et devenu plus élevé que les cieux." — Héb. 7 : 24-27.

13 Possédant cette qualité très importante, Jésus-Christ, le Grand Prêtre désigné par Dieu, peut sauver complètement ses 144 000 fidèles disciples, les "douze tribus" de l' "Israël [spirituel] de Dieu", et en faire la "nation sainte" de Dieu, son "domaine propre parmi tous les peuples", son "royaume de prêtres". Effectivement, l'apôtre Pierre applique ces mêmes termes aux chrétiens, qu'il appelle "résidents temporaires dispersés", "élus selon la préconnaissance de Dieu le Père, avec sanctification par l'esprit, dans le but d'être obéissants et aspergés du sang de Jésus-Christ". — I Pierre 1 : 1, 2.

14 Soulignant la différence entre les chrétiens et les Juifs circoncis selon la chair qui avaient rejeté le Seigneur Jésus-Christ, l'apôtre Pierre, lui-même chrétien juif, écrit: "C'est à cette fin même qu'ils ont été établis. Mais vous êtes 'une race élue, une prêtrise royale, une nation sainte, un peuple pour une possession spéciale, afin que vous déclariez au loin les qualités' de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière. Car autrefois vous n'étiez pas un peuple, mais maintenant vous êtes le peuple de Dieu; vous étiez ceux à qui il n'avait pas été fait miséri-

---

12, 13. Le fait qu'il demeure vivant à jamais confère quel pouvoir au Grand Prêtre de Dieu, pouvoir qu'il exerce en faveur de ceux qui sont admis dans la nouvelle alliance?

14. Selon Pierre, que deviennent les chrétiens admis dans la nouvelle alliance, contrairement aux Juifs qui ont rejeté Jésus-Christ?

corde, mais maintenant vous êtes ceux à qui il a été fait miséricorde." — I Pierre 2 : 8-10.

15 Les Israélites spirituels dans la nouvelle alliance ne manquent pas le but que cette dernière leur a assigné, qui est de devenir un "royaume de prêtres". A titre de preuve, citons cette confession de l'apôtre Jean au sujet du Médiateur Jésus-Christ: "A celui qui nous aime et qui nous a déliés de nos péchés au moyen de son propre sang — et il a fait de nous un royaume, des prêtres pour son Dieu et Père — oui, à lui soient la gloire et la puissance à jamais. Amen." (Rév. 1 : 5, 6). Dans cette même révélation, Jean voit les vingt-quatre aînés symboliques se prosterner devant l'Agneau, Jésus-Christ, et lui dire: "Tu as été égorgé et, par ton sang, tu as acheté pour Dieu des personnes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation, et tu en as fait pour notre Dieu un royaume et des prêtres, et ils régneront sur la terre." — Rév. 5 : 8-10.

16 Ce que l'apôtre Jean voit plus tard, toujours dans cette même révélation, confirme que la nouvelle alliance ne manque pas son but, qui est de produire un "royaume de prêtres". Après avoir vu Satan le Diable lié et lancé dans l'abîme pour les mille ans du règne du Christ, Jean poursuit en disant:

17 "Et je vis des trônes, et il y eut ceux qui s'y assirent, et le pouvoir de juger leur fut donné. Oui, je vis les âmes de ceux qui avaient été exécutés à la hache à cause du témoignage qu'ils avaient rendu à Jésus et pour avoir parlé de Dieu, et ceux qui n'avaient adoré ni la bête sauvage ni son image et qui n'avaient pas reçu la marque sur le front et sur la main. Et ils vinrent à la vie et régnèrent avec le Christ pendant mille ans. (...) C'est la première résurrection. Heureux et saint celui qui a part à la première résurrection; sur ceux-ci la seconde mort n'a pas de pouvoir, mais ils seront prêtres de Dieu et du Christ, et ils régneront avec lui pendant les mille ans." — Rév. 20 : 4-6.

---

15. Comment Jean montre-t-il dans la Révélation que les Israélites spirituels admis dans la nouvelle alliance ne manquent pas le but de cette dernière?

16, 17. Selon Révélation chapitre vingt, comment Jean confirme-t-il que la nouvelle alliance atteint le but fixé?

18 Ainsi, la nation tout entière de l'Israël spirituel devient un "royaume de prêtres", avec Jésus-Christ, le Grand Prêtre désigné par Dieu. Dans l'Israël de jadis, seule la famille d'Aaron était désignée pour constituer un corps de prêtres sous la direction d'Aaron, le premier grand prêtre. Mais ils n'étaient pas des prêtres *royaux;* ils ne formaient pas "un royaume de prêtres" qui régnait sur le reste de la nation d'Israël.

19 Plusieurs siècles après Aaron, lorsque Jéhovah Dieu donna à la nation d'Israël un roi humain, il suscita David de Bethléhem en tant que deuxième roi de *tout* Israël, sans toutefois lui conférer les pouvoirs sacerdotaux. Le cœur de David étant entièrement dévoué au culte de Dieu, Jéhovah, agissant de son plein gré, conclut avec David une alliance pour un royaume éternel dans sa famille.

L'ALLIANCE DU ROYAUME CONCLUE AVEC DAVID

20 Cette alliance du Royaume fut contractée avec un homme assujetti à l'ancienne alliance; aussi fut-elle conclue dans le cadre de l'alliance de la Loi (II Sam. 7 : 8-17; Deut. 17 : 14-20). Celui qui se révéla être l'Héritier permanent de l'alliance du Royaume était, lui aussi, un homme né sous l'alliance de la Loi; il s'agit de Jésus, descendant de David (Gal. 4 : 4). Cependant, Jésus accomplit la Loi de l'ancienne alliance, allant même jusqu'à mourir en tant que sacrifice humain offert à Dieu, et de cette façon il cessa d'être soumis à l'alliance de la Loi. Il s'ensuit que son Royaume n'est pas non plus assujetti à l'alliance de la Loi. — Rom. 7 : 1-6; Mat. 5 : 17-19; Eph. 2 : 13-15; Col. 2 : 13, 14.

21 Bien entendu, Jéhovah Dieu avait déjà eu un roi sur la terre, à savoir Melchisédek, roi de Salem. Cet homme

---

18. Comparez la nation de l'Israël spirituel à la prêtrise de l'ancien Israël.

19. De tout Israël, qui finalement reçut les pouvoirs royaux, et quelle alliance fut conclue relativement à ce privilège?

20. Cette alliance du Royaume fut conclue dans le cadre de quelle autre alliance, et pourquoi le Royaume de l'Héritier permanent ne fut-il pas assujetti à cette autre alliance?

21. a) Qui était Melchisédek, et David fut-il son successeur? b) Cependant, que jura Jéhovah selon le Psaume 110 : 1-6, serment qui a un rapport avec Melchisédek?

était également "prêtre du Dieu Très-Haut", et en cette qualité il reçut une dîme sacerdotale du patriarche Abraham, qu'il bénit (Gen. 14 : 18-20, *AC*). Melchisédek régna pendant un certain temps dans le pays que Dieu donna par la suite à la nation d'Israël, mais il ne fut jamais soumis à l'alliance de la Loi. David, roi d'Israël, ne fut pas un successeur du roi Melchisédek, et il ne régna pas à la manière de celui-ci. Toutefois, dans Psaume 110 : 1-6 (*AC*), le roi David écrivit que Jéhovah Dieu jura de nommer un prêtre éternel à la manière de Melchisédek, et que ce prêtre siégerait sur un trône royal à la droite de Dieu, dans le ciel. Le roi David reconnut que ce Roi-Prêtre céleste à venir serait son "Seigneur".

22 Jéhovah Dieu jura donc à propos de celui qui serait "prêtre à jamais, selon la manière de Melchisédek". Ce serment n'avait aucun rapport avec l'alliance de la Loi conclue avec la nation d'Israël. Il n'en faisait pas partie et il ne fut pas prononcé dans le cadre de l'ancienne alliance, pas plus que le roi Melchisédek ne fut soumis à l'alliance de la Loi contractée avec Israël. Ce fut à Jésus-Christ que Jéhovah Dieu jura qu'il l'établirait prêtre à jamais, selon la manière de Melchisédek (Héb. 5 : 5-10). Notez que Dieu ne prononce pas un tel serment à l'égard des 144 000 Israélites spirituels qui suivent Jésus et qui sont admis dans la nouvelle alliance. Par conséquent, le serment divin concernant la prêtrise royale ressemblant à celle de Melchisédek est une alliance *personnelle*. Dieu la contracta avec Jésus-Christ, et avec lui seul. A quelle époque Dieu lui fit-il ce serment? Ce fut lorsqu'il oignit Jésus d'esprit saint après son baptême dans l'eau. Grâce à ce serment divin et à cette onction, Jésus était qualifié pour remplir les fonctions de Prêtre et de Médiateur de la nouvelle alliance. — Héb. 5 : 4-10.

---

22. a) Le serment fait par Jéhovah relativement à Melchisédek avait-il un rapport avec l'alliance de la Loi, et fut-il prononcé à l'égard des 144 000 Israélites spirituels admis dans la nouvelle alliance? b) A quelle époque Dieu fit-il ce serment, accomplissant ainsi Psaume 110 : 4?

23 Quant à la nouvelle alliance, elle n'est pas une alliance personnelle. Il s'agit d'un contrat que Dieu fait au moyen d'un médiateur avec un peuple, une nation tout entière, dans le dessein de faire de tous ses membres un royaume de prêtres. Mais avec qui cette nation admise dans la nouvelle alliance sera-t-elle un "royaume de prêtres", une "prêtrise royale"? La réponse à cette question fut donnée par le Médiateur de la nouvelle alliance, la nuit où il institua le Repas du Seigneur et fit mention de la nouvelle alliance. Quand ses fidèles apôtres se mirent à discuter pour savoir "lequel d'entre eux semblait être le plus grand", Jésus affirma: "Vous êtes ceux qui sont restés attachés à moi dans mes épreuves; et je fais une alliance avec vous, tout comme mon Père a fait une alliance avec moi, pour un royaume, afin que vous mangiez et buviez à ma table dans *mon* royaume, et que vous soyez assis sur des trônes pour juger les douze tribus d'Israël." — Luc 22 : 24-30.

24 Remarquez que dans ce passage, Jésus-Christ parle de ce qu'il appelle "mon royaume". C'est lui qui conclut une alliance avec ses disciples pour un royaume, afin qu'ils soient avec lui dans *son* Royaume. Mais auparavant, Jéhovah Dieu avait déjà fait sa propre alliance pour le Royaume avec une seule personne, Jésus-Christ. C'est après cela que Jésus-Christ admet ses 144 000 disciples dans son Royaume. Dans ce dessein, il remplit les fonctions de Médiateur de la nouvelle alliance conclue entre Dieu et ses 144 000 disciples, et c'est cette alliance nouvelle qui comporte une prêtrise, fonction que Jésus ne mentionna pas quand il parla à ses disciples de son alliance avec eux pour un royaume. En tant que prêtre à la manière de Melchisédek, Jésus règne dans le ciel*.

* Il n'est pas nécessaire que Jéhovah Dieu conclue personnellement avec Jésus une *nouvelle* alliance pour le Royaume, pour que celui-ci monte sur le trône de David, car, de par sa naissance en tant qu'homme, Jésus hérita l'alliance du Royaume que Dieu

23, 24. a) La nouvelle alliance est-elle une alliance *personnelle* ou non? b) Quelle autre alliance Jésus-Christ conclut-il avec ceux qui sont admis dans la nouvelle alliance, et quelle alliance Dieu avait-il contractée auparavant avec Jésus-Christ?

"UN ROYAUME DE PRETRES"

25 La nouvelle alliance est limitée à la "nation sainte" composée des 144 000 Israélites spirituels. Néanmoins, les bienfaits que procurera cette alliance s'étendront au monde entier. Comment cela? C'est que la nouvelle alliance produit un "royaume de prêtres", une "prêtrise royale" qui doit servir sous le Grand Prêtre royal, Jésus-Christ, le Roi-Prêtre ressemblant à Melchisédek. Au moyen de la nouvelle alliance, Dieu produit une "prêtrise royale" soumise à Jésus-Christ, et elle doit dispenser des bienfaits au monde entier. Les bienfaits de ce "royaume de prêtres" produit par la nouvelle alliance se manifesteront particulièrement au cours des mille ans, car alors "ils seront prêtres de Dieu et du Christ, et ils régneront avec lui". — Rév. 20 : 4-6.

26 Cependant, les bienfaits de la nouvelle alliance ont déjà commencé à s'étendre au monde entier. Voici dix-neuf siècles que l'apôtre Paul écrivit ce qui suit aux Israélites

---

avait faite jadis avec David. Jésus devint ainsi l'Héritier permanent du Royaume de David. Toutefois, le serment de Dieu relatif à un prêtre pour toujours à la manière de Melchisédek est différent. Il s'agit d'une alliance pour un royaume céleste. C'est une alliance *personnelle* pour un royaume, conclue uniquement avec Jésus-Christ. Ainsi, ces deux alliances concernant un royaume ne s'appliquaient pas à la nation d'Israël ni aux disciples de Christ, mais seulement à Jésus-Christ lui-même. D'autre part, la nouvelle alliance est faite avec les 144 000 disciples par *l'intermédiaire* d'un médiateur, Jésus-Christ. Cette nouvelle alliance avec la "nation sainte" des Israélites spirituels produit le "royaume de prêtres", qui sert sous la direction de Jésus-Christ, le Roi-Prêtre semblable à Melchisédek. Par conséquent, dans Luc 22 : 28-30, Jésus conféra un royaume à ses disciples. Il nous faut donc établir une différence entre les alliances du Royaume conclues avec une seule personne, à savoir Jésus-Christ, et la nouvelle alliance contractée avec la nation de l'Israël spirituel. Jésus-Christ devint Roi-Prêtre dans les cieux, conformément au serment de Jéhovah Dieu et non en vertu de la nouvelle alliance.

---

25. A qui se limite la nouvelle alliance, qui en recevra les bienfaits, et quand se manifesteront-ils particulièrement?

26. En qualité de "ministres d'une nouvelle alliance", à qui Paul et Timothée procurèrent-ils des bienfaits à leur époque, et à qui le reste étend-il aujourd'hui les bienfaits de cette alliance?

spirituels à Corinthe, en Grèce: "Si nous sommes suffisamment qualifiés, cela vient de Dieu, qui, en fait, nous a suffisamment qualifiés pour être ministres d'une nouvelle alliance, non d'un code écrit, mais de l'esprit; car le code écrit [par Moïse] condamne à mort, mais l'esprit rend vivant." (II Cor. 3 : 5, 6). Déjà à cette époque-là, Paul et son compagnon Timothée agissaient en tant que "ministres d'une nouvelle alliance". Toutefois, ils ne procurèrent des bienfaits qu'à des Israélites spirituels, admis dans la nouvelle alliance grâce au ministère de Paul et de Timothée. Mais aujourd'hui, le reste des "ministres d'une nouvelle alliance" est en train d'étendre les bienfaits de cette alliance à l'humanité en général.

QUELS SONT CEUX QUI BÉNÉFICIENT DE LA NOUVELLE ALLIANCE ?

AUJOURD'HUI, en 1966, le ministère du reste des "ministres d'une nouvelle alliance" est connu dans toutes les nations. Les hommes qui en bénéficient plus particulièrement sont représentés dans le dernier livre de la Bible sous les traits d' "une grande foule, que personne ne pouvait [alors] compter, de toutes nations, et de toutes tribus, et de tous peuples, et de toutes langues, se tenant devant le trône [de Dieu] et devant l'Agneau [Jésus-Christ]". L'apôtre Jean eut la vision de cette "grande foule" après avoir vu les 144 000 membres des douze tribus de l'Israël spirituel marqués du sceau (Rév. 7 : 4-9). Par suite, cette "grande foule" n'est pas dans la nouvelle alliance. Ses membres sont cependant parmi les premiers à en recevoir les bienfaits, puisqu'ils se joignent aux membres du reste de l'Israël spirituel qui sont "ministres d'une nouvelle alliance".

---

1. D'après Révélation chapitre sept, quels sont ceux qui bénéficient plus particulièrement du ministère accompli par le reste, et qu'est-ce qui montre s'ils sont admis dans la nouvelle alliance?

2 Mais qui compose cette "grande foule"? Ce fut longtemps un mystère. Dès sa première année de parution, le journal *La Tour de Garde de Sion* attira l'attention de ses lecteurs sur cette "grande multitude". (Apoc. 7 : 9, *Sy.*) Mais à l'époque, on croyait qu'il s'agissait d'une classe spirituelle de chrétiens destinés à aller au ciel. On pensait que les 144 000 disciples fidèles deviendraient l'Epouse céleste du Christ, tandis que la "grande multitude" serait une classe céleste secondaire composée des demoiselles d'honneur ou "compagnes" de la classe de l'Epouse. — Ps. 45 : 15, 16.

3 Par exemple, dans le quatrième numéro de *La Tour de Garde* (éd. angl.), daté d'octobre 1879, l'article intitulé "Le Jour du Seigneur" déclarait:

> C'est donc pendant que le "petit troupeau", l' "Epouse", l' "Eglise *triomphante*", est intronisé avec Jésus et inflige les jugements écrits, et pendant que l'autre classe de chrétiens dans l'Eglise — ceux qui affectionnent les choses de la chair et qui sont laissés dans le monde — lavent "leurs robes", c'est alors donc que l'Agneau paît *ceux-ci* avec la vérité et *les conduit* (les uns rapidement, les autres plus lentement) aux sources des eaux de la vie, amenant finalement tous ceux qui *se laissent conduire* à la condition céleste, les recevant dans sa demeure éternelle, où ils seront à l'abri de toute larme, de toute douleur et de tout chagrin; c'est pourquoi nous les voyons (Apoc. 7 : 14) revêtus de robes blanches, et des palmes dans leurs mains", et que le récit nous dit: "Ce sont ceux qui viennent de" ... "*la* grande tribulation; ils ont lavé leurs robes," etc.; "C'est pour cela qu'ils sont devant le trône de Dieu, et le servent jour et nuit dans son temple." — Paragraphe sept.

Le neuvième paragraphe du même article applique à ces mêmes chrétiens le Psaume 45 : 14, en tant que "compagnes" de l'Epouse céleste du Christ.

4 Dans le même numéro du journal, l'article suivant, intitulé "La réconciliation du monde", parle de cette grande multitude et affirme, au paragraphe vingt-quatre: "Le 'pe-

---

2, 3. a) Quand *La Tour de Garde de Sion* attira-t-elle pour la première fois l'attention de ses lecteurs sur cette "grande foule"? b) Suivant les conceptions de l'époque, de quoi se composait cette "grande multitude", et quelle était sa destinée?

4. D'où devait sortir cette grande multitude, et quel corps devait-elle recevoir?

tit troupeau' ou classe de l'épouse et la multitude qui vient de la grande tribulation (Apoc. 7 : 14) recevront pour toujours des corps spirituels."

5 Cette première compréhension de ces choses nous empêcha de porter notre attention sur la "grande multitude" ou "grande foule" avant l'heure prévue par Dieu. Elle incita les membres du reste des 144 000 "ministres d'une nouvelle alliance" à guetter l'apparition d'une grande multitude de chrétiens engendrés de l'esprit qui, pensaient-ils, sortiraient de Babylone la Grande pendant la "grande tribulation" finale que connaîtrait le monde entier, et qui laveraient leurs robes d'identification et les blanchiraient, avant de verser leur propre sang dans le martyre. On ne pensait pas qu'ils survivraient sur la terre à la bataille d'Harmaguédon, mais on s'attendait à les voir mourir avant la fin de ce conflit. Sous ce rapport-là, le reste se trompait dans son attente.

6 En 1914, une tribulation vint telle qu'il n'y en avait pas eu depuis le déluge. Mais elle ne fut pas une surprise pour les membres du reste, car ils savaient que les temps des Gentils ou "temps fixés des nations" devaient arriver à leur terme vers le 1er octobre 1914.

7 La Première Guerre mondiale semblait interminable pour le reste, qui fut persécuté plus que jamais auparavant, et pourtant, aucune "grande multitude" ne sortait en masse des nombreux systèmes religieux de la chrétienté. Puis le dimanche 24 février 1918, alors que la Première Guerre mondiale atteignait son paroxysme, le président de la Watch Tower Bible & Tract Society prononça à Los Angeles un discours intitulé "Le monde a pris fin! Des millions d'hommes actuellement vivants peuvent ne jamais mourir!". Cette conférence donnait aux hommes l'espoir de

---

5. a) S'attendait-on à ce que la "grande multitude" survive lors de la bataille d'Harmaguédon? b) Quelle erreur le reste des 144 000 membres commit-il sur la base de cette compréhension?

6. Pourquoi la tribulation qui commença en 1914 ne fut-elle pas une surprise pour les membres du reste?

7. a) Au cours de la Première Guerre mondiale, qui les membres du reste ne virent-ils pas émerger? b) Quelle espérance le discours prononcé à Los Angeles en 1918 proposait-il, mais qui n'identifiait-il pas?

ne jamais mourir sur la terre, de survivre à la "grande tribulation" qui avait commencé, de traverser la bataille d'Harmaguédon et d'entrer dans le nouvel ordre de choses sous le Royaume céleste de Dieu et du Christ. Cependant, cet exposé n'identifia pas les survivants terrestres d'Harmaguédon à la "grande multitude" de l'Apocalypse (7 : 9, *Sy*). L'orateur les considérait comme des hommes en général, amis de la justice mais non voués à Dieu et non engendrés de l'esprit.

8 Cinq années plus tard, soit le dimanche 26 août 1923, toujours à Los Angeles, le même orateur prit la parole devant un auditoire de plus de 30 000 personnes, sur le thème: "Toutes les nations marchent vers Harmaguédon, mais des millions d'hommes actuellement vivants ne mourront jamais". Ce fut là le point culminant d'un congrès de huit jours réunissant le peuple de Jéhovah. La veille, dans l'après-midi, l'orateur avait parlé devant les congressistes sur la parabole de Jésus au sujet des "brebis et des boucs", rapportée dans Matthieu 25 : 31-46. Au cours de cet exposé, il identifia la classe des "brebis" à une classe terrestre qui survivra à Harmaguédon et entrera dans le nouvel ordre soumis au Royaume céleste de Dieu. A la fin de son discours, l'orateur proposa l'adoption d'une Résolution comportant dix-sept paragraphes, dont le dernier demandait aux brebis de "se déclarer individuellement et collectivement être du côté du Seigneur et en harmonie avec sa cause, et disposées à recevoir les bénédictions du royaume que Dieu a préparé à leur intention dès la fondation du monde". Mais aucun effort spécial ne fut déployé pour rassembler de telles "brebis".

9 A cette époque-là, les Etudiants de la Bible croyaient que la nouvelle alliance prédite dans Jérémie 31 : 31-34 ne s'appliquait pas aux 144 000 Israélites spirituels, mais qu'elle allait être conclue avec les Juifs charnels après la bataille d'Harmaguédon. Devant des auditoires importants,

---

8. Quelle parabole fut expliquée en 1923, lors du congrès de Los Angeles, à qui s'adressait le dernier paragraphe de la Résolution adoptée, et que leur était-il demandé de faire?

9. A cette époque-là, à qui les étudiants de la Bible croyaient-ils que la nouvelle alliance s'appliquait, et que disait à ce sujet le livre *Consolation pour les Juifs?*

ils prononcèrent le discours "Le retour des Juifs en Palestine" et en octobre 1925, ils publièrent en anglais le livre *Consolation pour les Juifs*. Sous l'en-tête "La nouvelle alliance", les pages 97 à 103 de cet ouvrage traitaient de cette alliance et l'appliquaient exclusivement aux Juifs charnels réunis en Palestine. Le troisième paragraphe à compter de la fin du livre déclarait: "Le jour du jubilé est arrivé; la bonne nouvelle doit être annoncée au peuple d'Israël, puis à tous les peuples de la terre. — Voir Psaume 89 : 16."

10 Par la suite, le contenu du livre *Consolation pour les Juifs* fut incorporé dans un ouvrage plus important, le livre cartonné intitulé "Vie", mis en circulation le 15 juillet 1929 et destiné principalement au public juif.

11 Sous l'en-tête "Toutes les nations", on pouvait lire à la page 322 de l'édition française de ce nouveau livre:

> La nouvelle alliance n'entraînera pas seulement pour les Israélites le retour aux privilèges dont ils jouissaient autrefois; car les faveurs divines s'étendront désormais à tous les peuples et à toutes les nations de la terre. Le Seigneur fit, en effet, cette promesse formelle à Abraham: "Toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité", et cette postérité est le Christ (Galates 3 : 16, 27-29). C'est encore la raison pour laquelle le "reliquat" des chrétiens vivant actuellement sur la terre porte un si vif intérêt au rétablissement de toutes choses en leur état originel.

Un peu plus loin, le dernier chapitre de ce livre déclarait, aux pages 331 et 332:

> L'Eternel avait promis la Palestine à Abraham, à Isaac et à Jacob (...). Ils doivent ressusciter pour que la promesse du Seigneur s'accomplisse. (...) Jésus (...) a déclaré que ces hommes de Dieu seront les représentants du royaume des cieux sur la terre. — Matthieu 8 : 11, 12. Les Ecritures nous autorisent à admettre que la ville de Jérusalem sera la capitale de la terre. En effet, voilà très longtemps que Dieu a choisi cette ville, et l'a marquée de son nom. Il semble donc parfaitement logique de supposer que lorsque ces fidèles serviteurs du Seigneur qui

10, 11. a) Par la suite, dans quel ouvrage plus important le contenu de ce livre fut-il incorporé, et en quelle année parut-il? b) Suivant ce livre, quelle faveur spéciale les Juifs devaient-ils recevoir, et que devait-il se passer en Palestine et à Jérusalem?

lui ont toujours été entièrement dévoués auront été ramenés à la vie et réinstallés en Palestine, la ville de Jérusalem deviendra le siège terrestre du royaume.

12 Ainsi, en l'année 1929, l'attention des chrétiens se portait plus sur les Juifs circoncis selon la chair que sur les "brebis" de la parabole de Jésus relative aux brebis et aux boucs. Ces "brebis" étaient reléguées au second plan par rapport aux Juifs, et après Harmaguédon, elles devaient se soumettre aux Juifs. A cette époque-là, aucun effort spécial n'a été déployé pour rassembler ces "brebis" dans le "seul troupeau" du "berger accompli", Jésus-Christ.

13 En 1930, le livre *Lumière*, imprimé en deux volumes, commentait verset par verset le livre de l'Apocalypse ou Révélation. Mais il voyait toujours dans la "grande multitude" d'Apocalypse 7 : 9-17 (*Sy*) une classe de chrétiens engendrés de l'esprit dont chacun, après avoir subi le martyre à Harmaguédon, pourra "vivre en créature spirituelle", tout en occupant une position secondaire eu égard à l'Epouse du Christ (tome I, pages 100-106). A cause de cette façon de voir les choses, la classe terrestre des "brebis" ou des "autres brebis" du Berger accompli ne fit l'objet d'aucune attention particulière. — Jean 10 : 16; *La Tour de Garde* de mars 1924, page 69, paragraphe 33.

14 En 1931, le premier volume de l'ouvrage intitulé *Justification* sortit des presses en anglais. Dans son commentaire sur le neuvième chapitre de la prophétie d'Ezéchiel, ce livre disait à propos des hommes devant être marqués au front et épargnés: "Ceux qui sont marqués ne peuvent faire partie de la 'grande multitude' ou classe qui vient de la 'tribulation', parce que (...) les membres de cette

---

12. A qui les "brebis" de la parabole des brebis et des boucs donnée par Jésus devaient-elles se soumettre, et quelle attitude avait-on à l'égard du rassemblement de ces "brebis"?

13. A qui le livre *Lumière*, paru en 1930, appliquait-il le passage de Révélation 7 : 9-17, et en conséquence, quelle attention accorda-t-on aux "autres brebis"?

14. a) En raison de quelle compréhension le livre *Justification*, paru en 1931, élimina-t-il le point de vue selon lequel la "grande multitude" se compose de ceux qui sont marqués au front? b) A qui ce livre identifiait-il ceux qui sont marqués au front?

classe ne seront pas épargnés lors de la grande détresse; au contraire, ils ont été désignés pour mourir. (...) Ils ne seront pas délivrés à l'heure de la détresse. Au temps de la détresse, ils seront obligés de prendre position aux côtés du Seigneur, mais ils devront mourir afin de vivre en tant que créatures spirituelles." Puis le livre *Justification* poursuit son explication en identifiant ceux qui sont marqués aux "autres brebis" terrestres, aux "brebis" de la parabole de Jésus concernant les brebis et les boucs, les "brebis" devant survivre à la bataille d'Harmaguédon et entrer dans l'ordre nouveau promis par Dieu.

15 A propos de l'œuvre consistant à marquer les hommes au front, le livre *Justification* (éd. fr., tome I, page 108) déclarait: "Rappelons qu'il ne s'agit pas de faire des prosélytes ou de chercher des membres pour une organisation, mais que la publication de la vérité est faite pour que les hommes qui désirent abandonner l'organisation impie de la chrétienté puissent se ranger ouvertement aux côtés du Seigneur et nourrir l'espoir d'échapper à la grande détresse lorsque commencera l'œuvre de destruction." On voit donc que même en 1931, année où le reste des 144 000 Israélites spirituels adopta le nom de "témoins de Jéhovah", aucune exhortation ne fut donnée pour rassembler et organiser ces hommes marqués, ces "autres brebis".

16 De toute évidence, les Juifs circoncis selon la chair et les hommes qu'on croyait constituer la "grande multitude" de chrétiens de second ordre engendrés de l'esprit, distrayaient l'attention du reste spirituel*. En 1932, cependant,

* Notez ce que déclare le livre *Justification*, tome I, page 207, concernant la confirmation ou l'inauguration de la nouvelle alliance conclue avec les Israélites selon la chair, quand les "anciens prophètes et témoins de Dieu seront les répondants des Juifs sur la terre". (Edition française de 1931.) Voyez également le tome III, pages 255 à 257 (édition anglaise de 1932), à propos de l'inauguration de la nouvelle alliance, qui concernait l'avenir et devait s'étendre à toute l'humanité.

15. Que déclare le livre *Justification* à la page 108, à propos du but de l'œuvre de témoignage, et quelle activité relative aux "autres brebis" ne fut pas encouragée?

16. a) Qui distrayait l'attention du reste? b) En 1932, que révélèrent les tomes II et III du livre *Justification* concernant les promesses bibliques de rétablissement?

les tomes II et III de l'ouvrage *Justification* furent publiés, traitant des vingt-quatre derniers chapitres de la prophétie d'Ezéchiel. Au moyen de ces livres, Jéhovah révéla à son peuple que les prophéties sur le rétablissement s'appliquaient, non aux Israélites terrestres ou Juifs circoncis selon la chair, mais au fidèle reste de l'Israël *spirituel*, depuis l'année 1919. — Voir *Justification*, tome II, de la page 254 jusqu'à la fin du livre.

17 Cette explication aida les chrétiens à détourner leur attention des Juifs, mais elle ne régla pas la question de la nouvelle alliance et elle laissa subsister l'idée qu'il fallait aider une "grande multitude" de chrétiens engendrés de l'esprit à sortir de Babylone la Grande, et plus particulièrement de la chrétienté. Le tome III de *Justification* affirmait que cette classe spirituelle secondaire est représentée prophétiquement dans le temple d'Ezéchiel décrit dans les chapitres quarante à quarante-huit du livre de ce prophète. — Voir les pages 240, 265-269 de l'édition anglaise du tome III.

18 Deux années plus tard, soit en 1934, on parvint à une meilleure compréhension de ces choses. Dans son numéro du 15 juillet 1934, *La Tour de Garde* (page 213, paragraphe 10) expliquait que la nouvelle alliance ne sera pas conclue en Palestine, après Harmaguédon, avec les Juifs circoncis selon la chair, mais qu'elle était *déjà* en vigueur chez les Israélites *spirituels*. L'article en question déclarait: "La nouvelle alliance a été faite (...) en faveur d'Israël spirituel, et à son profit. (...) Puisque les Israélites naturels ont rompu les termes de l'alliance faite en Egypte, Dieu aurait été inconséquent s'il avait conclu une nouvelle alliance avec ce même peuple, alliance plus élevée et plus sublime que l'ancienne alliance de la loi. Cela suffit à écarter la conclusion selon laquelle la nouvelle alliance serait faite avec les descendants naturels d'Abraham." (Voir aussi le livre *Jéhovah*, éd. fr. pages 170-173.) Cette explication nouvelle procura au reste une grande joie.

---

17. Quel effet cette explication eut-elle pour les Juifs, mais quelles perspectives le livre *Justification* offrit-il pour la "grande multitude"?

18. Au moyen de *La Tour de Garde* qui expliqua la nouvelle alliance, quelle meilleure compréhension obtint-on en 1934?

LES "AUTRES BREBIS" ET LE BAPTEME

19 *La Tour de Garde,* dans son édition anglaise du 15 août 1934, devait apporter aux "autres brebis" aussi de réels encouragements. Cette classe terrestre des "autres brebis" fut préfigurée jadis par un non-Israélite nommé Jonadab, fils de Récab et ami de Jéhu, roi d'Israël. C'est pourquoi l'article intitulé "Sa bonté" appela les "autres brebis" les Jonadabs ou la classe des Jonadabs. Aux paragraphes 34, 35, l'article disait:

> Un Jonadab devrait-il se consacrer à Jéhovah et se faire baptiser? Réponse: Il est certainement juste qu'un Jonadab se consacre à l'accomplissement de la volonté de Dieu. Nul ne recevra jamais la vie s'il n'agit ainsi. Le baptême ou l'immersion dans l'eau est uniquement un symbole qui montre qu'un homme s'est consacré à l'accomplissement de la volonté de Dieu; c'est pourquoi un baptême n'est pas contre-indiqué. (...) Le temps est venu où doit être enseignée la classe de Jonadab, les "millions", ce qui signifie la même chose. — Citation de l'édition française du 15 novembre 1934.

Puis l'article de *La Tour de Garde* expliqua comment les membres du reste oint devaient procéder pour diriger les réunions auxquelles assisteraient des Jonadabs. L'article précisait: "De pareilles études sont très nécessaires et permettent surtout à la classe des Jonadabs de connaître la volonté de Dieu les concernant."

20 Trois mois plus tard, cependant, soit le 15 novembre 1934, le livre *Jéhovah* sortit des presses de la Société à Brooklyn, New York. A la page 182 de la première édition anglaise de cet ouvrage, on trouve toujours l'idée d'une classe spirituelle secondaire qui devait encore sortir de Babylone la Grande et prendre position pour Jéhovah. En conséquence, tout en expliquant que la nouvelle alliance ne s'applique pas aux Juifs circoncis selon la chair, ce livre affirme (pages 181, 182 de l'édition anglaise de 1934):

19. Dans le numéro du 15 août 1934 du périodique *La Tour de Garde,* quel encouragement fut donné aux "autres brebis" concernant l'offrande de soi, le baptême et les études bibliques?

20. Selon le livre *Jéhovah,* paru le 15 novembre 1934, avec qui la nouvelle alliance fut-elle conclue, selon l'expression "avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda"?

La maison spirituelle d'Israël comprend tous ceux qui, par l'exercice de la foi dans le sang de Jésus-Christ comme rançon de l'homme, ont convenu, par alliance, de faire la volonté de Dieu et ont été engendrés par lui. Elle comprend donc nécessairement tous ceux qui ont été engendrés de l'esprit, et particulièrement le "petit troupeau". (...) Cette prophétie a trait à une nouvelle alliance qui devait être conclue avec la maison de l'Israël spirituel. Autrement dit, elle comprend l'Israël spirituel tout entier, y compris tous ceux qui ont été engendrés de l'esprit. Elle devait être conclue aussi avec la maison de Juda, c'est-à-dire avec la classe du Royaume, qui sera adjointe à Jésus-Christ, le "lion de la tribu de Juda". (Apoc. 5 : 5.) — Voir aussi la page 185, paragraphe deux.

21 Ainsi donc, à la fin de 1934, cette classe secondaire d'Israélites spirituels engendrés de l'esprit détournait encore l'attention des membres du reste et occupait dans leur esprit une place plus importante que celle de la classe terrestre des Jonadabs ou "autres brebis" qui devaient être marqués au front (Ezéch. 9 : 4). Voilà qui explique pourquoi ces hommes marqués ne reçurent aucune invitation précise à assister au Repas du Seigneur célébré le 14 nisan 1935*.

ON DISCERNE ENFIN LA "GRANDE FOULE"

22 Cependant, la classe des Jonadabs ou des "autres brebis" allait bientôt connaître une grande joie. On annonça que pendant cinq jours les témoins de Jéhovah allaient tenir un congrès. A partir du 1er avril 1935, l'édition anglaise de *La Tour de Garde* publia l'avis suivant: "*La Tour de Garde* rappelle de nouveau à ses lecteurs qu'un congrès de témoins de Jéhovah et de Jonadabs† se tiendra

* Voir *La Tour de Garde* du 1er février 1935 (édition anglaise), page 47, paragraphes un et deux.

† A cette époque-là, les Jonadabs ou "autres brebis" n'étaient pas considérés comme étant des "témoins de Jéhovah". — Voir *La Tour de Garde* du 15 novembre 1934 (édition française), page 345, paragraphe 31.

21. Ainsi, vers la fin de 1934, quelle classe occupait une place plus importante que les "brebis terrestres" dans l'esprit des membres du reste?

22. Quel congrès fut annoncé dans le numéro du 1er avril 1935 de *La Tour de Garde*, et quels sont ceux qui furent spécialement invités à y assister?

à Washington du 30 mai au 3 juin 1935. Nous espérons que de nombreux membres du reste et Jonadabs seront en mesure d'y assister. Jusqu'à maintenant, peu de Jonadabs ont eu le privilège d'assister à un congrès. Le congrès de Washington pourrait les réconforter et les aider grandement." (Page 98). "Il s'agit d'un congrès de service, et nous espérons que tous les membres du reste et les Jonadabs participeront au service." — Page 110.

23 Effectivement, ce congrès de Washington procura des bienfaits aux Jonadabs. L'après-midi du 31 mai, deuxième jour du congrès, le président de la Société Watch Tower s'adressa à son auditoire visible et aussi, par la voie des ondes, à un auditoire invisible à l'écoute des stations de radio WBBR et WHPA, sur le sujet "La grande multitude" prédite dans Apocalypse 7 : 9-17 (*Sy*). Au cours de son exposé, l'orateur démontra que la fameuse classe spirituelle secondaire n'existait pas et par suite que l'image de la "grande multitude" ne s'appliquait pas à une telle classe. Cette "grande multitude" se composait plutôt des Jonadabs des temps modernes et ces Jonadabs devaient montrer la même fidélité envers Jéhovah Dieu que les membres du reste spirituel.

24 La joie ineffable que connurent les Jonadabs présents au congrès de Washington cet après-midi-là devait bientôt s'étendre aux autres membres de cette classe dans le monde entier, car cette nouvelle révélation fut publiée dans un article en deux parties intitulé "La grande multitude" imprimé dans *La Tour de Garde* des 1er et 15 août 1935 en anglais et des 1er et 15 novembre 1935 en français. Plus tard, le *Yearbook* ou annuaire des témoins de Jéhovah pour 1936 déclarait (page 63): "Cette révélation enthousiasma les frères et les stimula en vue d'activités redoublées. Des rapports nous sont parvenus d'un peu partout dans le monde exprimant la joie des membres du reste du fait qu'ils ont maintenant le privilège d'apporter le message à ceux qui composent la grande multitude et que

23. Lors du congrès de Washington, quelle révélation fut faite concernant la "grande multitude" de Révélation 7 : 9-17 (*Sy*)?

24. Comment la joie ineffable procurée par cette révélation s'étendit-elle dans le monde entier, et que rapporte l'annuaire des témoins de Jéhovah à ce sujet?

ceux-ci vont collaborer étroitement avec eux pour honorer le nom du Seigneur."

25 Dans les congrégations du peuple de Jéhovah, des privilèges de service plus grands s'ouvrirent bientôt aux membres de la classe des Jonadabs ou à la "grande multitude", car dans son numéro du 1er mai 1937 en anglais et du 1er juillet 1937 en français, *La Tour de Garde* imprima cet avis à l'intention des groupes ou congrégations:

> Si le groupe ne comprend pas de membres capables de remplir les fonctions attribuées à un serviteur de groupe et au comité de service, mais qu'il y ait par contre des Jonadabs possédant le zèle et l'aptitude nécessaires, on formera de Jonadabs le comité de service.

A présent, vingt-neuf années plus tard, nous sommes bien placés pour constater combien cette disposition était providentielle, puisque le reste des "ministres d'une nouvelle alliance" ne compte plus qu'environ 11 500 membres, et de ce fait il s'est avéré nécessaire de désigner des "autres brebis" à des postes de surveillant et de serviteur ministériel dans la plupart des quelque 24 000 congrégations fonctionnant dans le monde entier.

26 A la suite de cette annonce concernant le "Serviteur de groupe", les Jonadabs furent invités à assister en tant que compagnons du reste au Repas du Seigneur célébré le 15 avril 1938 (*La Tour de Garde* du 1er mars 1938, page 66). Mais la joie de la classe des Jonadabs ou des "autres brebis" atteignit son paroxysme en 1950. Le samedi soir 5 août 1950, à l'occasion de l'assemblée internationale que les témoins de Jéhovah tenaient au Yankee Stadium de New York, on révéla, à l'aide des Ecritures, que des hommes capables parmi les "autres brebis" qu'on est en train de rassembler, pourront être nommés "princes sur toute la terre" après la bataille d'Harmaguédon, avec les hommes

---

25. a) Comment les privilèges de service accordés aux Jonadabs ont-ils été élargis en mai 1937? b) Comment cette disposition s'est-elle avérée être providentielle, comme nous pouvons le voir de nos jours?

26. a) A la suite de cela, à quel événement les Jonadabs furent-ils spécialement invités à assister chaque année? b) Comment la joie des Jonadabs atteignit-elle son paroxysme en 1950, grâce aux possibilités de service?

dont il est question dans le Psaume 45 : 17 (*AC*). — *La Tour de Garde*, 1er janvier 1951, pages 13, 14; 15 avril 1951, pages 122-124.

27 Ainsi, les "autres brebis", membres voués et baptisés de la "grande multitude", commençaient enfin à trouver la place qui leur convenait aux côtés du reste oint des "ministres d'une nouvelle alliance". Le Berger accompli, le Seigneur Jésus-Christ, commençait à amener ses "autres brebis" dans son "enclos", où les membres du reste du "petit troupeau" se trouvaient déjà réunis, afin que, dès maintenant, il y ait "un seul troupeau" sous "un seul berger". — Jean 10 : 16; Luc 12 : 32.

LES BIENFAITS SE REPANDENT

28 Les ravages provoqués entre 1939 et 1945 par la Seconde Guerre mondiale ne réussirent pas à rompre l'union du reste oint et des "autres brebis" terrestres. C'est pourquoi le nombre de ces "brebis" qui se montrent bonnes à l'égard des frères spirituels du Christ n'a cessé de croître, de sorte qu'à l'heure actuelle elles composent une "grande foule". En 1942, au milieu de la guerre, 5232 congrégations du peuple voué à Jéhovah nous firent parvenir un rapport sur leur prédication de "cette bonne nouvelle du Royaume" par la terre habitée tout entière, 160 000 membres du reste et des "autres brebis" ayant pris part à la proclamation de ce message du salut (*Yearbook* de 1943, pages 221, 222). Mais pendant l'année de service écoulée, soit en 1965, il y a eu 24 158 congrégations dans plus de 190 pays, et la moyenne mensuelle des proclamateurs a été de 1 034 268 membres du reste et "autres brebis".

29 Incontestablement, les "autres brebis" rassemblées au sein du "seul troupeau" étaient d'ores et déjà une "gran-

27. Où le Berger accompli amenait-il enfin les "autres brebis"?

28. Combien y avait-il de congrégations du peuple voué de Jéhovah en 1942, au milieu de la guerre, combien de personnes prenaient part à l'œuvre de prédication, et combien y a-t-il eu de congrégations et de proclamateurs au cours de l'année de service écoulée?

29. Qu'est-ce que cela signifiait pour ce qui est de l'accroissement des "autres brebis", et combien de personnes ont commémoré la mort du Seigneur au cours de cette année de service?

de foule", d'autant plus que le reste des "ministres d'une nouvelle alliance" ne comptait plus que 11 550 membres. Ceux-ci participèrent au pain et au vin emblématiques lors du Repas du Seigneur célébré le 16 avril 1965, faisant partie d'une assistance mondiale de 1 933 089 personnes réunies pour commémorer la mort du Seigneur Jésus-Christ, le Médiateur de la nouvelle alliance.

30 Par conséquent, il est hors de doute que les bienfaits de la nouvelle alliance commencent déjà à s'étendre au monde des hommes en général. Aux termes de cette nouvelle alliance, les membres du reste oint, qui sont dans cette alliance divine, doivent tous connaître Jéhovah, "depuis le plus petit jusqu'au plus grand". Les membres du reste possèdent déjà cette connaissance du Dieu très-haut, et ils la partagent avec la "grande foule" qui ne cesse de croître dans toutes les parties du monde.

31 En outre, dans la nouvelle alliance, Jéhovah déclara qu'il pardonnerait l'iniquité et ne se souviendrait plus du péché des membres du reste des Israélites spirituels (Jér. 31 : 34, *AC*). Ils ont obtenu, en effet, le pardon de leurs péchés grâce au sacrifice parfait librement consenti par le Médiateur de la nouvelle alliance, Jésus-Christ, l'"Agneau de Dieu".

32 Aujourd'hui, les membres de la "grande foule", qui se sont voués à Dieu et ont symbolisé leur offrande par le baptême dans l'eau obtiennent, eux aussi, le pardon de leurs péchés grâce au sang de l'Agneau, Jésus-Christ. Ils sont en paix avec Jéhovah Dieu et ils font partie de ses

---

30. Quant à la connaissance, quel devait être l'un des bienfaits de la nouvelle alliance, et avec qui cette connaissance est-elle partagée?

31. Quel bienfait dû à la miséricorde divine la nouvelle alliance promit-elle, et par l'intermédiaire de qui celui-ci est-il accordé aux membres du reste?

32. Qui d'autre profite aujourd'hui de ce pardon, et comment les Ecritures représentent-elles ces chrétiens voués et baptisés?

"hommes de bonne volonté". (Luc 2 : 14.) Dans sa parabole des brebis et des boucs, Jésus les appelle "les justes". La Révélation (7 : 9, 14) les représente "vêtus de (...) robes blanches" qu'ils ont lavées et blanchies "dans le sang de l'Agneau". Dieu les reconnaît dès à présent; c'est pourquoi "ils lui rendent un service sacré jour et nuit dans son temple" et Dieu essuie toute larme de leurs yeux. — Rév. 7 : 15-17.

33 A mesure que le reste oint des "ministres d'une nouvelle alliance" poursuivent leur ministère avec l'aide des "autres brebis", la "grande foule" de ceux qui reçoivent les bienfaits de leur ministère ne cesse de croître. Ainsi, bien que la nouvelle alliance divine ne s'applique pas au monde entier des hommes, ses bienfaits s'étendent de plus en plus sur toute la terre, procurant aux "brebis", en vue de leur salut éternel, la connaissance vivifiante de Jéhovah Dieu et de son Roi régnant, Jésus-Christ (Jean 17 : 3). A l'heure prévue par Dieu, les membres du reste achèveront leur ministère terrestre. Conformément à la promesse que Jésus-Christ leur a faite, ils seront unis à lui dans le ciel. — Luc 22 : 28-30.

34 Alors, le "royaume de prêtres" que la nouvelle alliance divine aura réussi à produire, sera complet. Ses membres accompliront un service royal et sacerdotal avec le grand Roi-prêtre, Jésus-Christ, préfiguré par Melchisédek. Puis, pendant les mille ans du règne du Christ, le monde entier des hommes vivants et morts recevra des bienfaits comme jamais auparavant, parce que Dieu aura accompli victorieusement le dessein bienveillant dans lequel il contracta la nouvelle alliance. — Rév. 20 : 4-6; 21 : 3, 4.

---

33. a) Quels sont ceux qui reçoivent aujourd'hui les bienfaits de la nouvelle alliance, et grâce au ministère de qui? b) Quelle promesse se réalisera quand ces derniers auront achevé leur ministère terrestre?

34. Quel service ces ministres accompliront-ils alors, et quels sont ceux qui, sur terre, recevront les bienfaits qui découleront de la réalisation des desseins divins relatifs à la nouvelle alliance?

LES DEVOIRS CHRÉTIENS

"Celui qui dit qu'il demeure en union avec lui est dans l'obligation de continuer, lui aussi, de marcher comme celui-là a marché." — I Jean 2 : 6.

OBLIGATIONS de chrétien! Peut-il être question d'obligations pour les chrétiens? Le culte et le service de Dieu ne sont-ils pas volontaires? Certes, le culte du chrétien est volontaire! A l'exemple des sacrifices offerts jadis par les Israélites, c'est volontairement, en exerçant son libre arbitre, que le chrétien vient à Dieu, fait l'offrande de soi et rend à Dieu un service acceptable (II Chron. 29 : 31; Ps. 110 : 3, *Li;* Rév. 22 : 17). Toutefois, le chrétien est dans l'obligation de faire la volonté de Dieu. Comment cela? Voici la définition du mot obligation, suivant le *Unabridged Dictionary* de Webster: "Lien de droit qui astreint une personne à faire ou à ne pas faire quelque chose; tout devoir imposé par la loi, une promesse, un contrat, un serment ou un vœu; (...) être le débiteur de quelqu'un pour un service rendu ou un acte de bonté." Les chrétiens ont-ils des obligations? Assurément! D'abord, tous les hommes, y compris les non-chrétiens, sont redevables à Dieu pour la bonté qu'il a manifestée envers eux en leur donnant la vie. C'est ce que nous lisons dans le livre de la Révélation (4 : 11): "Tu es digne, Jéhovah, oui notre Dieu, de recevoir la gloire et l'honneur et la puissance, parce que tu as créé toutes choses, et à cause de ta volonté elles ont existé et ont été créées." Le fait que le Créateur soit digne de recevoir gloire et honneur parce qu'il les a créés, place tous les hommes dans l'obligation de lui rendre la gloire qui lui est due.

---

1. a) Quelles questions se posent quand on parle des obligations du chrétien? b) Qu'est-ce qu'une obligation, et comment pouvons-nous dire que les chrétiens ont des obligations vis-à-vis de Dieu?

2 Les chrétiens ont contracté une plus grande dette envers Dieu en acceptant d'être rachetés de la mort à la vie éternelle, grâce au moyen prévu par Dieu, à savoir Jésus-Christ. Quel acte de bonté (I Pierre 1 : 18, 19; I Cor. 7 : 23)! Par ce seul acte Jéhovah pourrait nous obliger, mais il démontre son amour et s'adresse à nous sur cette base: "L'amour, à cet égard, c'est, non pas que nous avons aimé Dieu, mais que lui nous a aimés et a envoyé son Fils comme sacrifice propitiatoire pour nos péchés. Bien-aimés, si c'est ainsi que Dieu nous a aimés, alors nous sommes *dans l'obligation* de nous aimer les uns les autres." (I Jean 4 : 10, 11). Dieu ayant annulé notre dette du péché, nous sommes dans l'obligation de pardonner à ceux qui pèchent contre nous (Mat. 18 : 32-35). De ce fait, nous avons contracté une dette envers notre prochain: une *dette* d'amour. — Rom. 13 : 8.

3 En outre, une obligation peut également être "un devoir imposé par la loi", ou un commandement. Or, les chrétiens ont reçu l'ordre de manifester de l'amour (Jean 15 : 9-11; 13 : 34, 35; Mat. 22 : 37). En plus des obligations que nous avons envers Dieu en raison de la dette que nous avons contractée et de ses commandements, des devoirs nous incombent par suite de l'offrande de nous-mêmes à Dieu sur la base du sacrifice de Jésus-Christ. "Celui qui dit qu'il demeure en union avec lui est *dans l'obligation* de continuer, lui aussi, de marcher comme celui-là a marché." (I Jean 2 : 6). "Accomplis tes vœux envers le Très-Haut." — Ps. 50 : 14; 61 : 9; Luc 9 : 23.

4 Ayant reçu les bienfaits du sacrifice rédempteur de Jésus-Christ, nous sommes aussi dans l'obligation d'aider nos semblables à en bénéficier. "A ceci nous sommes venus à connaître l'amour, parce que celui-là a livré son âme pour nous; et nous sommes *dans l'obligation* de livrer

---

2, 3. a) Sous quels autres rapports les chrétiens sont-ils redevables envers Dieu? b) Quels passages des Ecritures prouvent ce fait?

4, 5. a) De quelle façon les chrétiens sont-ils devenus les obligés de leurs semblables? b) Comment l'apôtre Paul montra-t-il que des obligations lui incombaient?

notre âme pour nos frères." (I Jean 3 : 16). Certes, il se peut qu'en veillant sur les intérêts de nos frères et en prêchant la bonne nouvelle nous mettions notre liberté, voire même notre vie, en danger, néanmoins nous sommes maintenant *dans l'obligation* d'agir ainsi. Qui plus est, si nous avons reçu la bonne nouvelle c'est parce que quelqu'un a fait l'effort de venir nous prêcher et a consacré de nombreuses heures à nous visiter et à étudier avec nous. Nous sommes maintenant dans l'obligation d'apporter notre concours à l'avancement de l'œuvre du Royaume par la prédication, l'aide matérielle et l'hospitalité. "C'est, en effet, pour son nom qu'ils sont partis, sans rien prendre aux gens des nations. Nous sommes donc *dans l'obligation* de recevoir de telles personnes avec hospitalité, afin que nous devenions collaborateurs dans la vérité." — III Jean 7, 8.

5 L'apôtre Paul déclara qu'il était dans l'obligation de prêcher aux gens des nations. "C'est envers Grecs et Barbares, (...) que je suis débiteur: il y a donc de l'empressement de ma part à vous déclarer la bonne nouvelle, à vous aussi, qui êtes à Rome." (Rom. 1 : 14, 15). Parlant des gens des nations qui avaient reçu la vérité par l'entremise des disciples à Jérusalem, Paul écrivit: "Cependant, ils sont leurs débiteurs; car si les nations ont eu part à leurs choses spirituelles, elles se *doivent,* elles aussi, de les assister publiquement de choses pour le corps physique." (Rom. 15 : 27). Ainsi, Paul savait qu'il était dans l'obligation de prêcher. Il ne s'est pas assis confortablement en disant qu'il prêcherait lorsqu'il en aurait envie et, qu'après tout, la prédication était volontaire. Au contraire, conscient de l'obligation dont il devait s'acquitter, il combattit contre les tendances de la chair, à savoir ne pas se faire de souci. Il savait que pour obtenir la vie il devait faire de vigoureux efforts (Luc 13 : 24). Il prouva qu'il était conscient de ses obligations quand il écrivit: "Si maintenant je déclare la bonne nouvelle, ce n'est pas pour moi une raison de me glorifier, car nécessité m'en est imposée. Vraiment, malheur à moi, si je ne déclarais pas la bonne nouvelle!" — I Cor. 9 : 16.

6 D'aucuns diront peut-être: "La Bible ne s'oppose-t-elle pas au service obligatoire? Paul ne dit-il pas également dans ce chapitre qu'il n'obtiendrait sa récompense qu'à condition de servir volontairement, sans aucune contrainte? Et en conséquence, si on ne se sent pas poussé à prêcher et si l'on n'en éprouve pas le désir, n'est-il pas anormal de se forcer à le faire uniquement parce qu'on sait que c'est juste? Le désir ne devrait-il pas venir du cœur?" Certainement, le désir devrait naître dans le cœur, mais nous savons que le cœur est égoïste et tortueux (Jér. 17 : 9, 10). Il faut souvent étudier assidûment la Parole de Dieu, prier beaucoup et faire de vigoureux efforts de volonté et d'esprit pour surmonter les tendances égoïstes de la chair (Rom. 7 : 18-25). Certains témoins chrétiens ont entendu l'argument mentionné plus haut, et se sont découragés et attristés dans leur service, cessant même la prédication parce qu'ils ne se sentaient pas naturellement poussés à prêcher. Ils pensent que s'ils doivent se discipliner eux-mêmes pour accomplir ce qui est juste, cela n'aura aucune valeur. Mais il n'en est rien. Nous sommes obligés de nous discipliner nous-mêmes pour éviter de faire ce qui est mal. "Ainsi donc, frères, nous sommes *redevables*, non envers la chair pour vivre en accord avec la chair." (Rom. 8 : 12). Nous devons nous discipliner nous-mêmes pour faire ce qui est juste en employant notre faculté de raisonner. — Rom. 12 : 1.

7 Mais que voulait dire Paul dans I Corinthiens 9 : 17, quand il écrivit: "Si j'accomplis cela de bon gré [de moi-même, *CT*], j'ai une récompense." Quelle était cette chose qu'il devait accomplir "de bon gré", et de quelle "récompense" s'agissait-il? Etait-ce la prédication et était-il question de la "récompense" de la vie éternelle? Examinons le contexte. Dans sa lettre aux Romains (1 : 14), Paul reconnaît qu'il était débiteur envers les Grecs et que, par suite,

6. a) Comment certains chrétiens se sont-ils découragés de servir Dieu à cause d'une mauvaise compréhension de I Corinthiens 9 : 17? b) Quels arguments prouvent qu'il est normal qu'un chrétien se force à faire ce qui est juste?

7. Selon Paul, que faut-il accomplir de bon gré, et de quelle récompense parlait-il dans I Corinthiens 9 : 17? Que se trouvait-il dans l'obligation de faire?

il se trouvait dans l'obligation de prêcher la bonne nouvelle aux Corinthiens d'expression grecque; c'est ce qu'il confirma en disant: "Malheur à moi, si je ne déclarais pas la bonne nouvelle!" (I Cor. 9 : 16). Dans le chapitre neuf de cette lettre, Paul présente la défense de son apostolat à ceux qui le critiquent, en se 'glorifiant' d'avoir prêché à ses propres frais; il ne fit pas usage de son droit pour se faire aider matériellement en rapport avec la prédication (I Cor. 9 : 15). En conséquence, la chose qu'il fit volontairement, de lui-même, n'était pas la prédication proprement dite, mais plutôt l'œuvre de prédication faite à ses propres frais. La "récompense" qu'il mentionne est simplement le droit qu'il possède de se glorifier pour avoir accompli une œuvre de lui-même, sans y avoir été obligé. Paul était dans l'obligation de prêcher; il ne s'acquittait pas de ce devoir de lui-même, aussi ne pouvait-il prétendre à une "récompense", en ce sens qu'il aurait le droit de se glorifier (Luc 17 : 10). C'est pourquoi il écrivit: "Quelle est donc ma récompense? C'est qu'en déclarant la bonne nouvelle je fournis la bonne nouvelle sans qu'il n'en coûte rien, afin que je n'abuse pas de mon droit dans la bonne nouvelle." — I Cor. 9 : 18.

PRINCIPES NOUS ENJOIGNANT DE NOUS ACQUITTER DE NOS OBLIGATIONS

8 Les Ecritures établissent que les chrétiens doivent remplir de nombreuses obligations, y compris celle de la prédication de la bonne nouvelle. Ces obligations constituent les fardeaux que les chrétiens doivent porter (Mat. 11 : 30; Gal. 5 : 6). Afin de nous acquitter de toutes nos obligations, il nous faut les connaître ainsi que l'ordre dans lequel elles doivent être remplies. Pour réussir dans cette tâche, il est nécessaire que nous suivions certains principes de base. D'abord, notre première obligation est envers Jéhovah. "Crains Dieu et observe ses commandements. C'est là ce que doit tout homme." (Eccl. 12 : 15; Mat. 22 : 37). Tous les commandements de Dieu constituent des obligations pour le chrétien, obligations qui

8. Envers qui le chrétien a-t-il une obligation fondamentale, et qu'est-ce que cela comprend?

comprennent la prédication, le maintien de l'intégrité et le respect des principes divins en tout temps (Gal. 5 : 22, 23). Ces obligations fondamentales incombent à tous les chrétiens voués, quelle que soit la place qu'ils occupent dans l'organisation de Dieu.

9 Deuxièmement, les chrétiens doivent s'acquitter de toutes leurs obligations. Nous ne sommes pas exemptés de certaines obligations parce que nous devons en assumer d'autres. Jésus fit clairement ressortir ce principe lorsqu'il s'adressa aux Pharisiens qui observaient la Loi mosaïque toujours en vigueur à cette époque: "Vous donnez la dîme de la menthe et de la rue et de toutes les autres plantes potagères, mais vous négligez la justice et l'amour de Dieu! Ces choses, vous êtes *dans l'obligation* de les faire, sans omettre ces autres choses." (Luc 11 : 42; Mat. 23 : 23). Notez que le fait d'assumer l'obligation de verser la dîme de la menthe et des autres choses n'autorisait pas les Juifs à négliger "les choses importantes" de la Loi, et vice-versa.

10 Troisièmement, l'offrande de sa personne à Dieu oblige le chrétien à accomplir la volonté de Dieu à mesure que celle-ci est révélée; Dieu lui confiera des obligations supplémentaires dont il devra s'acquitter en temps voulu. Jéhovah peut, selon son bon plaisir, étendre la portée des obligations, y ajouter des détails ou en créer de nouvelles. Le chrétien est dans l'obligation d'examiner pour lui-même quelle est "la bonne et l'agréable et la parfaite volonté de Dieu". (Rom. 12 : 2.) L'accroissement de la connaissance et de la compréhension nous rend conscients des obligations supplémentaires dont il faut nous acquitter. — Phil. 1 : 9, 10; 3 : 15, 16.

11 Quatrièmement, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas d'opposition d'intérêts. Puisque le chrétien est dans l'obli-

---

9, 10. a) Un chrétien est-il dispensé de certaines obligations parce qu'il en a d'autres dont il doit s'acquitter? Expliquez votre réponse. b) Quelle sera l'attitude du chrétien à l'égard des obligations supplémentaires que Dieu lui confiera?

11, 12. a) Comment se pourrait-il qu'un chrétien suscite une 'opposition d'intérêts' en s'acquittant de ses responsabilités, et quels principes bibliques garderons-nous présents à l'esprit? b) Comment le chrétien se préparera-t-il à assumer un plus grand nombre d'obligations?

gation de garder les commandements de Dieu, il lui est interdit de remplir d'autres obligations qui seraient en conflit ou en opposition avec les obligations fondamentales de Dieu. En tant qu'esclaves, rachetés avec le sang précieux de Jésus-Christ, aucun de nous ne peut se mettre sous le joug d'un autre maître. "Aucun homme qui fait le métier de soldat ne s'encombre des affaires commerciales de la vie, afin de recevoir l'approbation de celui qui l'a enrôlé comme soldat." (II Tim. 2 : 4; Mat. 6 : 24). Un chrétien fera bien de prendre ce principe en considération lorsqu'il devra choisir un emploi, traiter des affaires ou remplir d'autres obligations.

12 Voici le cinquième principe. Etant donné que les obligations peuvent s'accroître et que nous ne pouvons en supprimer certaines pour en assumer d'autres, il nous faut être équilibrés en 'nous assurant des choses les plus importantes'. (Phil. 1 : 9, 10.) Cela signifie que nous éliminerons les tâches que nous ne sommes pas tenus d'accomplir, afin d'être à même de faire croître les intérêts du Royaume (Eph. 5 : 15, 16). Gardant présents à l'esprit ces cinq principes, voyons maintenant de quoi se composent les obligations du chrétien.

OBLIGATIONS FONDAMENTALES DU CHRETIEN

13 D'abord, l'obligation fondamentale qui incombe à tous les chrétiens est d'être des ministres de Dieu qualifiés, afin de soutenir le nom et le dessein de Jéhovah en paroles et en actes. Etant donné que cette obligation implique l'obéissance aux commandements précis que Jéhovah révèle au temps fixé, cela comprend de nos jours, au "temps de la fin", la prédication de cette bonne nouvelle du Royaume par la terre habitée tout entière en témoignage à toutes les nations (Mat. 24 : 14). "Rendez à Jéhovah la gloire due à son nom!" (Ps. 96 : 2-4, 8, 10, *AC;* Rév. 14 : 6, 7). Il faut donc aller de maison en maison, employer correctement la Parole de Dieu dans notre enseignement, prendre des notes précises dans le but de rendre

13. a) Expliquez en détail quelques-unes des obligations fondamentales qui incombent à tous les chrétiens. b) Quels passages des Ecritures sont à la base de ces obligations?

témoignage à tous les occupants de chaque maison et bien suivre l'intérêt lorsque celui-ci se manifeste. Il faut encore préparer des sermons, faire de nouvelles visites, conduire des études bibliques ainsi que former d'autres ministres afin qu'ils accomplissent efficacement ce ministère. "Fais ton possible pour te présenter, approuvé, à Dieu, comme un ouvrier qui n'a pas à avoir honte, exposant correctement la parole de vérité. (...) [Sois] doux envers tous, qualifié pour enseigner." (II Tim. 2 : 15, 24). L'obligation fondamentale de tous les chrétiens comprend l'étude personnelle de la Parole de Dieu, l'assistance et la participation à toutes les réunions de la congrégation, sans oublier les assemblées (Héb. 10 : 24, 25; II Pierre 1 : 19-21; 3 : 2, 18). En d'autres termes, il faut faire tout ce qui est nécessaire pour nous sauver nous-mêmes et ceux qui nous écoutent. — II Tim. 3 : 14-17; Rom. 15 : 4; I Tim. 4 : 16.

14 Pour être digne d'assumer l'obligation fondamentale qui lui incombe, un chrétien doit également veiller sur chacun des aspects de sa vie personnelle et familiale, sur ses relations avec son conjoint, ses enfants, ses parents, ses frères dans la foi, le surveillant de la congrégation, son employeur ou ses employés, ses voisins, les autres membres de sa famille, ses associés dans les affaires, ainsi que sur ses rapports avec les autorités dirigeantes du monde (Eph. 5 : 2, 28; 6 : 1, 4-9; Col. 3 : 22 à 4 : 1; Rom. 12 : 17; I Tim. 5 : 8; Rom. 13 : 1-7). En conséquence, si vous êtes mari et père de famille, outre les obligations précitées, il vous incombe également de subvenir aux besoins matériels et spirituels de votre famille. En tant que femme mariée et chrétienne, vous êtes dans l'obligation d'aider votre mari et de prendre soin de vos enfants. Le fait de devenir un témoin chrétien voué à Jéhovah vous oblige à prêcher et à assister aux réunions; toutefois, cela ne devrait pas vous amener à négliger vos obligations familiales; au contraire, vous devriez prendre un plus grand soin de votre famille. Pourquoi cela? Parce que le fait de vous acquitter de vos obligations familiales revêt plus d'importance qu'un

14, 15. a) Outre l'obligation de prêcher, quels autres devoirs incombent au chrétien? b) Quelle place occupent ces obligations par rapport à celle de prêcher?

simple devoir humain et social; c'est maintenant une obligation biblique, cela fait partie des commandements divins qu'il faut observer. Tout en vous acquittant de vos obligations familiales, ne négligez jamais celles relatives à la prédication et à la participation aux réunions de la congrégation.

15 Nous acquitter de nos obligations sur le plan familial et le plan de la congrégation ne nous dispense pas des autres obligations relatives à l'honnêteté envers notre employeur, nos employés, nos associés, les représentants du gouvernement et autres autorités qui peuvent placer leur confiance en nous. Outre le fait que ce sont là des obligations légales, elles sont également plus impérieuses parce que chrétiennes. Le chrétien est dans l'obligation de mener une vie morale pure et droite; ses actions et son langage doivent être exemplaires. "Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, ou quoi que vous fassiez, faites toutes choses pour la gloire de Dieu." — I Cor. 10 : 31; Col. 3 : 17; Tite 2 : 1-10.

16 Non seulement de nombreuses obligations incombent aujourd'hui aux chrétiens, mais étant donné que nous vivons au "temps de la fin", à l'époque où la société du monde nouveau s'édifie, il ne fait pas de doute que ces obligations iront croissant. On ne peut pas raisonner ainsi: "Quand je me suis fait baptiser, il n'y avait pas toutes ces obligations: sermons, enseignement, programme de formation, objectifs en heures, etc., aussi ne suis-je pas tenu de m'en acquitter. Je me sens dans l'obligation de faire uniquement ce que je me suis engagé à accomplir en prenant le baptême." A ceux-là nous pourrions demander: "A quoi vous êtes-vous engagés? Etait-ce uniquement à prêcher la bonne nouvelle à l'aide d'une carte de témoignage, d'un phonographe ou peut-être d'un sermon? Certainement pas! Vous vous êtes engagés à faire la volonté de Dieu telle qu'elle a été révélée par Jésus-Christ, le saint esprit et la Bible." Ainsi, l'offrande de notre per-

---

16. a) Quelle mauvaise attitude certains pourraient-ils adopter quant à leurs obligations? b) Pourquoi le chrétien est-il tenu de s'acquitter de toutes les obligations supplémentaires créées par Dieu?

sonne à Dieu nous *lie* et nous oblige à remplir les nouvelles obligations que Jéhovah nous impose, quelles qu'elles soient. Quand nous considérons la dette que nous avons contractée envers notre Créateur, nous comprenons qu'il existe une raison encore plus impérieuse pour laquelle nous devons nous acquitter des nouvelles obligations qui nous échoient. Souvenons-nous que 'nous sommes *dans l'obligation* de continuer de marcher comme celui-là a marché'. — I Jean 2 : 6; Luc 24 : 48.

17 Que Jéhovah puisse étendre la portée de nos obligations, y ajouter des détails précis ou en créer de nouvelles, cela est attesté par la façon dont Dieu traita avec la nation d'Israël. Au mont Sinaï, les Israélites avaient reçu un code de lois et des obligations qui sont consignés par écrit dans les livres de l'Exode, du Lévitique et des Nombres. Toutefois, lorsqu'ils étaient sur le point d'entrer en Terre promise, leurs obligations s'accrurent. La portée de certaines fut plus étendue, d'autres furent plus détaillées ou encore, on leur en imposa de nouvelles. C'est ce qui ressort d'une comparaison entre la Loi donnée au Sinaï et le livre du Deutéronome, dont le nom signifie "seconde loi". Par exemple, bien que l'enseignement et son importance aient été mentionnés dans la Loi au Sinaï, le livre du Deutéronome explique avec force détails la responsabilité d'enseigner — quand, comment et pourquoi enseigner. Non seulement le livre du Deutéronome montre la nécessité de témoigner de l'amour, mais encore il décrit les nombreuses façons de pratiquer l'amour ainsi que les actes qui ont pour mobile l'amour. Les Israélites reçurent un plus grand nombre d'obligations quant à leur vie sociale, familiale, aux fêtes religieuses, à la nécessité de la pureté du culte ainsi que de nombreux avertissements contre le faux culte. Des instructions détaillées leur furent données relativement à l'identification et au rejet des apostats. Ainsi Jéhovah démontrait qu'il avait le droit d'imposer et qu'il imposait effectivement à son peuple de nouvelles et justes exigences ou obligations.

---

17. De quelle façon Jéhovah augmenta-t-il les obligations des Israélites alors qu'ils étaient sur le point d'entrer en Terre promise, et dans quels domaines en particulier?

18 Au sein de la société du monde nouveau des temps modernes, nous remarquons que Jéhovah, dans sa sagesse et l'intérêt qu'il porte à son peuple, a également augmenté petit à petit nos obligations, tandis qu'il nous prépare à vivre dans le nouvel ordre de choses. Prenons par exemple la connaissance et l'enseignement. Au fil des années, le nombre des réunions hebdomadaires de la congrégation a augmenté, leur but s'est davantage précisé, nécessitant une meilleure préparation, une plus grande participation individuelle, nous procurant ainsi plus de bienfaits. Les assemblées de circonscription, de district, nationales et internationales constituent aussi une partie de notre programme de réunions, destiné à nous faire croître dans la connaissance et à nous donner une formation spécifique. Quant à notre ministère, on nous a aussi donné des directives précises, ce qui nous confère une plus grande part de responsabilité. Enseigner de porte en porte, dans les nouvelles visites et les études bibliques, diffuser le périodique, visiter systématiquement le territoire en se servant des notes de maison en maison, présenter le sermon et prendre part au programme de formation, ce sont là des tâches qui engendrent de plus grandes responsabilités. Celles-ci iront sans cesse croissant relativement aux devoirs précités. A lui seul, le temps dans lequel nous vivons peut imposer de nouvelles obligations. "Vous devriez être des enseignants, étant donné le temps". — Héb. 5 : 12.

19 Ce surcroît d'obligations n'a pas été unilatéral, ce n'était pas une extension sur le plan de l'organisation ou de l'efficacité au détriment de l'amour et de la spiritualité. Non, car en même temps on a mis davantage l'accent sur la nécessité de la prière, nous enseignant la façon de rester en contact étroit avec Jéhovah et de témoigner notre amour pour Dieu, pour notre famille et nos frères dans la foi. D'excellents conseils nous ont été prodigués, nous aidant à manifester plus d'amour dans la prédication, dans

---

18-20. Au sein de la société du monde nouveau, comment le chrétien s'est-il vu conférer de nouvelles obligations a) dans le domaine de la connaissance et de l'enseignement, b) dans le ministère, c) dans le développement de l'amour et de la spiritualité, d) en ce qui concerne la nécessité de la pureté du culte?

l'assistance que nous offrons à nos compagnons dans la congrégation, selon les besoins de chacun.

20 De même, dans les articles du *Bulletin*, on a pu noter une plus grande rigueur quant à la pureté du culte, les obligations supplémentaires imposées à chacun de nous, des conseils stricts sur la moralité, l'honnêteté, la neutralité et d'autres exigences comme le respect de la sainteté du sang. Grâce à la mise en application de certaines sanctions, à savoir la mise à l'épreuve ou l'exclusion quand cela s'avère nécessaire, les congrégations n'ont pas été souillées par la recrudescence de l'apostasie. Toutefois cette rigueur a été contrebalancée par la miséricorde et l'amour.

21 S'il nous fallait considérer toutes ces obligations du point de vue humain, nous pourrions nous sentir surchargés, mais heureusement, il n'en est rien. Jéhovah connaît nos besoins et nos aptitudes; tel un berger aimant et attentionné, il est pleinement conscient de nos possibilités. Néanmoins, nous devons nous acquitter de nos obligations à mesure qu'elles nous sont confiées, ainsi ces devoirs nouveaux ne constitueront pas un trop grand fardeau. Si nous nous laissons dépasser, alors les tâches accumulées deviendront des charges trop lourdes à porter. Sachez donc que votre obligation fondamentale consiste à prêcher la bonne nouvelle du Royaume de Dieu et à mener une vie chrétienne exemplaire. Ensuite, déterminez si la place que vous occupez dans la congrégation vous donne des obligations supplémentaires; si oui, identifiez-les. Enfin, établissez-vous un emploi du temps pratique, vous permettant de vous acquitter de toutes vos obligations sans en négliger aucune, et suivez ce programme. Imitez l'exemple de Jésus, car nous sommes dans l'obligation de continuer "de marcher comme celui-là a marché". — I Jean 2 : 6.

22 Mais comment peut-on se qualifier pour recevoir de nouvelles obligations? Qu'impliquent celles-ci, et comment peut-on s'en acquitter? Nous examinerons ces questions dans le prochain article.

21, 22. a) Comment un chrétien considérera-t-il un surcroît d'obligations? b) Comment s'acquittera-t-il de ses responsabilités de façon à ne pas être surchargé?

LES DEVOIRS DU SURVEILLANT

"Paissez le troupeau de Dieu qui est sous votre garde, (...) volontairement; (...) en devenant des exemples pour le troupeau." — I Pierre 5 : 2, 3.

DANS l'article précédent, il a été établi que des obligations incombent à tous les chrétiens. Ils ont contracté des obligations envers Dieu en raison de tout ce qu'ils lui doivent, de leur vœu, des commandements divins ou des lois régissant le système de choses chrétien. Outre les obligations fondamentales que tous les chrétiens doivent assumer, Dieu a pris des dispositions pour qu'ils se qualifient en vue de nouvelles obligations et s'en acquittent en qualité de surveillant de congrégation, de serviteur de circonscription ou de district, de ministre pionnier à plein temps, de missionnaire ou de membre de l'un des Béthels de la Société Tour de Garde. Qu'est-ce qui incite certains à se qualifier pour d'autres obligations? C'est le désir de servir davantage. "Si quelqu'un recherche la charge de surveillant, il désire une œuvre excellente." (I Tim. 3 : 1). Ce désir est volontaire, mais il vient d'un sentiment d'obligation envers Dieu. La profondeur de notre amour, de notre dévouement, de notre appréciation et de notre reconnaissance envers Dieu, selon que nous sommes pleinement conscients de ce que nous lui devons, nous incite à considérer dans quelle mesure nous sommes obligés d'employer au mieux notre temps et nos aptitudes dans le service de Jéhovah. — Col. 1 : 9-11.

2 L'offrande de soi nous oblige à rechercher les œuvres justes. La bonté imméritée de Dieu force le chrétien à accomplir davantage de bonnes œuvres. "Par cette bonté

---

1. a) Quelles autres obligations Dieu a-t-il prévues? b) Qu'est-ce qui incite certains chrétiens à se qualifier pour d'autres obligations?

2, 3. a) Quels passages des Ecritures indiquent que le chrétien devrait désirer servir davantage? b) Comment Jésus montra-t-il que des chrétiens devraient se charger de paître les brebis?

imméritée, vous avez été sauvés par la foi; (...) c'est le don de Dieu. (...) Car nous sommes un produit de son œuvre et nous avons été créés en union avec Christ Jésus pour de bonnes œuvres, que Dieu a préparées à l'avance pour que nous marchions en elles." (Eph. 2 : 8-10; Col. 1 : 28, 29). Pour être "rendus puissants" et "remplis de toute la plénitude que donne Dieu", il est nécessaire d'acquérir de meilleures aptitudes et d'assumer de plus grandes responsabilités (Eph. 3 : 16, 19). Tout comme les "dons en hommes" avaient pour devoir d'aider la congrégation à parvenir à l'état "d'homme adulte", à la mesure du développement qui appartient à la plénitude du Christ, de même ces dons aident chaque chrétien à se qualifier pour un meilleur service et à assumer d'autres obligations. — Eph. 4 : 8, 11-13.

3 Le Christ est un exemple; ce fut un excellent berger et jamais il ne se déroba à un surcroît d'obligations. Il forma ses apôtres à la charge de berger et montra ce qui était requis d'un tel serviteur. "Quiconque veut devenir grand parmi vous doit être votre ministre." (Mat. 20 : 25, 26). Il leur ordonna d'être des bergers: "Pais mes petites brebis." (Jean 21 : 15-17). Non seulement les apôtres, mais encore d'autres chrétiens devaient également assumer la charge de berger, s'ils voulaient faire des disciples des gens de toutes les nations (Mat. 28 : 19, 20; Actes 14 : 21-23; 20 : 18, 28). En conséquence, le chrétien qui a les aptitudes et remplit les conditions requises est dans l'obligation de rechercher de nouveaux privilèges de service; son amour pour Dieu l'incitera à accepter volontairement ces obligations. — I Pierre 5 : 2.

4 Quelles sont les conditions requises d'un surveillant? Quelles obligations lui incombent? Comment se libère-t-il pour accomplir des œuvres justes? Il doit posséder les qualités spirituelles requises ainsi que certaines aptitudes naturelles. Il faut qu'il ait de l'expérience dans le service de Jéhovah et qu'il ait eu la possibilité de connaître la façon dont Jéhovah traite avec ceux qui appliquent sa Parole; il doit encore avoir développé une certaine con-

4. a) Quelles sont les conditions requises pour devenir surveillant? b) Quelles sont quelques-unes des obligations du surveillant telles qu'elles sont mentionnées dans les Ecritures?

fiance en Jéhovah. Il doit également être de bonne volonté. Les surveillants sont dans l'obligation de paître "le troupeau de Dieu, (...) en devenant des exemples pour le troupeau". (I Pierre 5 : 2, 3.) Chacun doit prêter l'oreille à son enseignement (I Tim. 4 : 6, 11-16; Tite 1 : 9). Force lui est d'être un prédicateur de la Parole (II Tim. 4 : 2). Son rôle est de former d'autres chrétiens afin qu'ils deviennent des prédicateurs (II Tim. 2 : 2). En qualité de berger, il doit être capable de nourrir spirituellement le troupeau, de le conduire et de le guider. Outre le fait qu'il doit initier les frères aux œuvres justes, il est dans l'obligation d'inspecter et de redresser les choses. En tant que berger, il a le devoir de protéger les brebis; cela comprend reprendre ceux qui font le mal et, si c'est nécessaire, rejeter ceux qui pratiquent l'iniquité (I Tim. 5 : 20, 21). Chaque témoin chrétien voué reçoit une brochure renfermant des instructions expliquant le fonctionnement de la congrégation; voici ce que nous lisons à propos du rôle du surveillant: "Ses tâches sont nombreuses mais elles tiennent toutes dans cette définition: le serviteur de congrégation est chargé de la surveillance générale et doit être un exemple de zèle et un bon conducteur."

5 Les obligations du surveillant pourraient être décrites comme suit: Il est d'abord tenu de s'acquitter de l'obligation fondamentale qui incombe à tous les chrétiens, comme cela a été expliqué dans l'article précédent. Il doit être un prédicateur de la bonne nouvelle, prendre soin spirituellement et matériellement de sa femme et de sa famille, se conduire en toutes choses avec droiture et honnêteté, et être moralement pur. En outre, il doit former et enseigner les frères dans l'œuvre de prédication; il est dans l'obligation d'organiser la congrégation et de subvenir à ses besoins pour ce qui est de la prédication et de la formation des proclamateurs, et de visiter le territoire méthodiquement avec l'offre de chaque campagne. Il préparera consciencieusement les cinq différentes réunions en vue d'instruire la congrégation tout entière, dispensant un enseignement biblique et des conseils pratiques relatifs

5, 6. a) Enumérez les obligations que doivent assumer aujourd'hui les surveillants. b) Comment le surveillant peut-il s'acquitter de toutes ces tâches?

à la prédication, et veillant à ce que tous ceux qui participent à ce programme instructif soient bien préparés et qualifiés pour enseigner.

6 Sa fonction de berger l'oblige à satisfaire aux besoins spirituels de la congrégation tout entière et de ses membres en particulier, les visitant dans le but de les aider et de donner les conseils dont chacun a besoin. Il sera prompt à conseiller les frères avec amour et en temps utile, afin qu'ils ne fassent pas le mal (Gal. 6 : 1). Ces tâches comprennent de nombreux détails: superviser le travail de ses assistants, s'assurer que les membres de la congrégation établissent un relevé de leur activité, veiller à ce qu'il y ait suffisamment de publications, de périodiques et d'invitations en stock pour annoncer les conférences publiques, à ce que la prédication de maison en maison soit bien organisée de manière à visiter tout le territoire et que la Salle du Royaume soit accueillante et convienne à l'instruction qui y est dispensée. Nombreux sont les devoirs qui incombent au surveillant, et il ne peut s'en acquitter qu'avec l'entière coopération et le soutien de toute la congrégation.

7 Ces obligations sont très importantes, car elles impliquent la vie de nombreuses personnes suivant que le surveillant s'acquitte convenablement ou non de sa tâche consistant à subvenir aux besoins spirituels de ces personnes. Toutefois, aussi important soient-ils, ces devoirs ne le dispensent pas de l'obligation fondamentale qui est de prêcher; il doit également prendre soin de sa famille et mener une vie pure (Luc 11 : 42). Vu sa position de surveillant, il est absolument nécessaire qu'il s'acquitte de ces obligations fondamentales, car il est l'exemple que les autres suivront. "A celui auquel on a beaucoup donné, beaucoup sera demandé; et à celui auquel on a beaucoup confié, on demandera plus que ce qui est ordinaire." — Luc 12 : 48.

8 Malgré les nombreuses et importantes obligations qui lui incombent, le surveillant ne sera jamais emporté ou orgueilleux. Il gardera présent à l'esprit qu'il n'est qu'un

7. Quelles obligations sont devenues plus impérieuses pour le surveillant, et comment Jésus montra-t-il cela?

8. Quelle sera toujours l'attitude du surveillant dans ses rapports avec les frères?

simple esclave de Jéhovah, accomplissant son devoir (Luc 17 : 10). Il se souviendra que le troupeau ou congrégation appartient à Jéhovah, et qu'il est placé sous la conduite du Berger accompli Christ Jésus (I Pierre 5 : 3, 4). Il restera humble, modeste et emploiera les méthodes que Jéhovah utilise pour traiter avec ses "brebis"; il est écrit: "Comme un berger, il [Jéhovah] paîtra son troupeau, il prendra les agneaux dans ses bras, et les portera dans son sein; il conduira les brebis qui allaitent." — Es. 40 : 11.

9 Quant aux serviteurs adjoints, aux serviteurs aux études bibliques et aux assistants ministériels, ils doivent tous s'acquitter des obligations fondamentales mentionnées dans l'article précédent (I Tim. 3 : 8-13). En outre, ils doivent montrer l'exemple en enseignant les frères de maison en maison, dans les nouvelles visites et les études bibliques. Et, suivant l'affectation spéciale que chacun d'eux a reçue, ils veilleront aux points de détail que comporte leur charge, qu'il s'agisse d'organiser le travail dans le territoire, de commander suffisamment de publications et de périodiques, d'enregistrer l'activité déployée dans le service, d'établir le relevé des comptes, ou de présider l'une ou l'autre des réunions instructives de la congrégation. Chaque serviteur étudiera diligemment sa tâche afin de bien la connaître et de la remplir fidèlement. "Ce qu'on cherche chez les intendants, c'est que l'homme soit trouvé fidèle." — I Cor. 4 : 2.

10 Viennent ensuite les serviteurs itinérants de circonscription et de district. Ils doivent également assumer toutes les obligations fondamentales du chrétien et prendre la direction dans l'enseignement de toutes les formes du témoignage. Ces hommes ont la responsabilité d'inspecter l'organisation de la congrégation et d'instruire tous ceux qui ont reçu des charges, afin qu'ils sachent comment les remplir. De surcroît, ils sont dans l'obligation d'organiser et de préparer le programme des assemblées de circonscription qui ont lieu deux fois par an, ainsi que celui des

9. a) Quelles obligations incombent à certains dans la congrégation? b) Quel principe chaque serviteur ministériel gardera-t-il présent à l'esprit?

10. Quelles obligations les serviteurs itinérants ont-ils endossées, néanmoins, que doivent-ils garder présent à l'esprit?

autres congrès plus importants qui sont prévus. Néanmoins, aussi importantes et étendues que soient ces obligations, elles ne dispensent pas ces serviteurs des obligations fondamentales consistant à prêcher, à étudier, à prendre soin de leur femme s'ils sont mariés, et à mener une vie morale et pure.

11 Il y a ensuite les ministres à plein temps: pionniers, pionniers spéciaux, ainsi que les missionnaires. Tous doivent également remplir les obligations fondamentales qui consistent à prêcher la bonne nouvelle et à mener une vie chrétienne exemplaire. Ils ont aussi endossé d'autres obligations, à savoir prêcher un certain nombre d'heures chaque mois. Ils se sont mis dans l'obligation d'adapter, sous quelques rapports, leur mode de vie et leurs goûts personnels aux besoins particuliers de leur territoire; cette obligation incombe spécialement aux missionnaires. Le principe biblique impliqué est celui-ci: "Je me suis fait moi-même l'esclave de tous, afin que je puisse gagner le plus de personnes. (...) Je suis devenu toutes choses pour des gens de toutes sortes, afin d'en sauver de toute manière quelques-uns. Mais je fais toutes choses pour la bonne nouvelle, afin que j'en devienne participant avec d'autres." (I Cor. 9 : 19-23). En effet, le mode de vie des gens, leurs habitudes et leur mentalité imposent des obligations précises aux ministres qui les aident; ils doivent s'adapter aux indigènes, être patients et accepter de supporter les incommodités sans se plaindre, tout en aidant ces hommes à marcher sur le chemin de la vie. Les chrétiens qui servent là où le besoin est plus grand, ainsi que ceux qui songent à le faire, agiront sagement en gardant présent à l'esprit ce principe relatif au service missionnaire renfermé dans I Corinthiens 9 : 19.

12 Ceux qui servent dans l'une des filiales de la Société d'où les publications et les périodiques sont envoyés dans les congrégations, sont aussi tenus de s'acquitter des obli-

---

11. a) Quelles sont les obligations des ministres à plein temps et des missionnaires? b) Quel principe biblique doivent-ils avoir présent à l'esprit, et qui d'autre devrait se laisser guider par ce même principe?

12. Quelles obligations incombent à ceux qui servent dans l'un des Béthels de la Société, que ce soit au bureau, au ménage ou à l'imprimerie?

gations fondamentales du chrétien. De plus, en remplissant une demande d'entrée au Béthel et en acceptant d'y travailler, ces chrétiens se sont chargés de l'obligation d'observer les règlements de la maison, d'être dignes de confiance et d'assumer consciencieusement la tâche qui leur a été confiée. Ils sont dans l'obligation de s'efforcer d'améliorer la qualité de leur travail ainsi que la production. Il leur faut encore prendre soin du matériel et de l'équipement dont ils se servent. Les frères chargés d'écrire des lettres ont le devoir d'être diligents et prompts, et de donner des conseils judicieux basés sur la Bible; ils doivent être animés du désir pressant d'aider, de rendre service en manifestant les qualités d'amour et de bonté.

QUALIFIES POUR ASSUMER LES OBLIGATIONS D'UN SURVEILLANT

13 Le surveillant, ou le chrétien qui cherche à accomplir la tâche excellente de surveillant, doit connaître exactement les qualités qui sont exigées de lui. En premier lieu viennent les exigences bibliques spécifiées dans I Timothée 3 : 1-10 et Tite 1 : 1-9. Il doit posséder les fruits de l'esprit (Gal. 5 : 22, 23). Ce doit être un chrétien mûr, équilibré, bien versé dans les Ecritures et connaissant bien les vérités nouvellement révélées. Il doit remplir ces conditions avant d'être nommé surveillant. "De plus, que ceux-ci soient d'abord éprouvés quant à l'aptitude, puis qu'ils servent comme ministres, lorsqu'ils ne sont pas sous le coup d'accusations." (I Tim. 3 : 10; Ex. 18 : 21). Certaines capacités et aptitudes naturelles sont également nécessaires, mais on peut les développer en faisant des efforts, en recevant une formation et grâce à l'étude. Connaissant ces conditions à l'avance, le chrétien qui endosse les obligations de surveillant saura comment se préparer et travailler en vue de progresser.

---

13. a) Quelles conditions bibliques sont requises d'un surveillant? b) Quel principe biblique appliquera-t-on pour déterminer si quelqu'un peut être recommandé à cette charge, et comment un chrétien peut-il se préparer à assumer la tâche de surveillant?

14 Certaines de ces conditions peuvent être considérées comme des aptitudes. Par exemple, le surveillant doit être qualifié dans l'art d'enseigner (I Tim. 3 : 2; 4 : 13, 16; II Tim. 2 : 2, 15, 24; 4 : 2; Tite 1 : 9). Il doit être capable d'enseigner la saine doctrine de la Bible, d'expliquer clairement les prophéties, et de prodiguer des conseils relatifs à une vie menée conformément aux principes bibliques. Il doit savoir enseigner de telle façon que ses auditeurs comprennent et soient animés du désir de mettre en pratique la connaissance acquise. Le surveillant doit également être qualifié pour instruire ses frères afin qu'ils deviennent à leur tour des enseignants, pour expliquer à ses assistants la façon de s'acquitter de leur tâche, pour préparer des réunions instructives en employant différentes méthodes efficaces d'enseignement, à savoir les discours, les discussions par questions et réponses ou de vivantes démonstrations. En se servant de l'ouvrage intitulé *Qualifiés pour le ministère*, et en observant les méthodes d'enseignement utilisées dans les publications de la Société et dans les assemblées, le surveillant aura de nombreuses suggestions à exploiter.

15 Le surveillant doit être à même de comprendre les idées présentées dans les publications ou de saisir ce qu'il entend, discernant les points principaux et la relation qui existe entre eux, afin de pouvoir les expliquer à d'autres. Il doit avoir la faculté d'énoncer clairement ses pensées et de les exprimer avec cohérence (Eph. 3 : 18-21). Une autre aptitude consiste à savoir écouter. Il est très important pour un surveillant d'apprendre à bien écouter, d'entendre ce qui est vraiment dit et non pas ce qu'il croit avoir entendu. Ce n'est que de cette façon qu'il pourra réellement aider les frères qui ont besoin d'être guidés spirituellement. A la seule condition d'être un auditeur attentif, il sera en mesure de mettre en application les conseils utiles qui lui seront donnés. Il doit apprendre à se souvenir exactement des instructions transmises oralement. Il lui faut être capable de rédiger une lettre, de

---

14, 15. a) Quelles aptitudes le surveillant devrait-il particulièrement développer afin d'être apte à remplir sa tâche? b) Pourquoi ces aptitudes sont-elles importantes?

formuler convenablement par écrit les question qu'il désire poser à la Société et de faire un rapport le cas échéant. Il apprendra à écrire d'une façon lisible, claire et compréhensible, en évitant d'être ambigu.

16 La connaissance constitue une autre condition à remplir: connaissance de la Bible, des prophéties, de l'histoire biblique et des principes de la Parole de Dieu, oui, une connaissance de cet ensemble d'enseignements que nous savons être "la vérité". "Ne cesse de retenir le modèle des saines paroles que tu as entendues de moi." (II Tim. 1 : 13). Il y a également la connaissance de l'organisation des témoins de Jéhovah, son histoire, son rôle et son fonctionnement. En outre, il existe une connaissance plus particulière, se rapportant à la congrégation, à la tenue des fichiers et des comptes, et aussi une connaissance pratique relative à l'entretien de la Salle du Royaume. Toutes ces connaissances peuvent s'acquérir.

17 Le surveillant progressera également dans le domaine des habitudes. Il sera désireux de cultiver des habitudes utiles et édifiantes. Il est bon de s'examiner attentivement de temps à autre. Les habitudes qui n'édifient pas devraient être éliminées, car elles peuvent développer une disposition d'esprit indésirable. Il est nécessaire d'éviter les mauvaises fréquentations qui corrompent les habitudes utiles (I Cor. 15 : 33). Surveillants, cultivez de bonnes habitudes en ce qui concerne l'étude, l'assistance régulière aux réunions et la prédication. Prenez l'habitude de préparer suffisamment à l'avance les sujets qui vous sont attribués, que ce soit une allocution d'élève, une participation à la réunion de service ou une conférence publique. Il convient que les surveillants prennent de bonnes habitudes pour ce qui est de leur langage, de leur tenue vestimentaire ou de leur maintien, car les frères seront enclins à les imiter. Les mêmes principes s'appliquent dans le manger, le boire et la détente, choses dans lesquelles ils feront preuve de modération. — I Tim. 3 : 3; Tite 2 : 2.

---

16. Quelles connaissances le surveillant s'efforcera-t-il de rechercher?

17. a) Quelles habitudes le surveillant cultivera-t-il? b) Comment celles-ci peuvent-elles exercer une influence sur les autres?

18 Un quatrième domaine à prendre en considération est l'attitude. Le surveillant aura une attitude positive, il sera prêt à faire toutes choses de son mieux et avec bonne humeur. "Réjouissez-vous toujours dans le Seigneur. Encore une fois, je dirai: Réjouissez-vous!" (Phil. 4 : 4; I Thess. 5 : 16). Il fera tout son possible pour aider ses frères, leur témoignant de la considération. Il sera prompt à reconnaître ses erreurs et à en tirer une leçon. Il se montrera respectueux envers l'organisation visible de Dieu, étant prêt à coopérer et prompt à obéir aux instructions théocratiques, acceptant volontiers des conseils.

19. En étant conscient de ces différentes aptitudes naturelles permettant de s'acquitter des obligations de la fonction de surveillant, un chrétien saura discerner dans quel domaine il doit s'améliorer. Toutefois, il en est qui ne se sentent pas en mesure d'endosser d'autres obligations que celles de subvenir aux besoins de leur famille et de prêcher la bonne nouvelle. Certains surveillants ont abandonné leur charge, se sentant incapables de l'assumer. Pourquoi cela? Les fardeaux sont-ils trop lourds? N'y a-t-il qu'un nombre limité de personnes capables de les porter? L'apôtre Paul n'écrivit-il pas: "Pour toutes choses j'ai la force en vertu de celui qui me communique la puissance." (Phil. 4 : 13). Le bras de Jéhovah est-il trop court? Certainement pas!

20 Ceux qui pensent que le travail profane et la famille sont de trop grands fardeaux et qu'ils n'ont pas la force spirituelle d'en porter davantage peuvent croître dans la maturité. Il se peut que cela soit aussi une question d'attitude. Le frère accepte-t-il les charges supplémentaires volontairement et avec joie, ou à contrecœur? La tâche

---

18. Quelle attitude le surveillant développera-t-il, et qu'est-ce qui est particulièrement important?

19. a) Quels sont les sentiments de certains quant au fait d'endosser des obligations supplémentaires comme surveillant? b) Quelle aide Paul reçut-il, aide que tous les chrétiens peuvent recevoir?

20, 21. a) Quelles choses pourraient alourdir le fardeau du surveillant? b) Quels principes bibliques doit-il apprendre s'il veut être à même de s'acquitter de ces obligations?

I Pier 5 - 6-7

ne sera pas trop lourde s'il se maintient en bonne santé spirituelle et s'il est heureux. Jéhovah accordera la force nécessaire à un tel surveillant. Mais une fonction accomplie à contrecœur mine les forces qui s'épuisent alors. Il est probable que le surveillant a dû se démettre de ses fonctions parce qu'il ne s'est pas efforcé de progresser dans les aptitudes naturelles requises ou qu'il ne remplissait pas les conditions sur le plan spirituel. Il se peut qu'il n'ait pas appris à se décharger de ses soucis sur Jéhovah. "Humiliez-vous donc sous la main puissante de Dieu, (...) pendant que vous vous déchargez sur lui de tous vos soucis, parce qu'il prend soin de vous." (I Pierre 5 : 6, 7). Avez-vous appris à vous décharger de vos soucis sur Jéhovah? Il faut pour cela vous en remettre à lui au lieu de vouloir absolument faire les choses à votre manière. Ce sont ceux qui se confient en Dieu qui renouvellent leurs forces (Es. 40 : 31). Les soucis peuvent devenir pesants si un surveillant est scrupuleux outre mesure et trop exigeant à l'égard des autres et de lui-même. Le surveillant éprouvera peut-être un sentiment de découragement s'il sent que ses assistants ne sont pas suffisamment qualifiés, toutefois il apprendra à coopérer avec les frères dont il dispose, les aidant à croître, tout comme il a lui-même été aidé.

21 Une certaine tension pourrait évidemment être provoquée par d'autres soucis, à savoir le mécontentement dû au travail profane, les préoccupations d'ordre matériel, le désir d'acquérir les choses de ce monde qui ne sont pas nécessaires. "Cessez de vous mettre en souci pour votre âme, de ce que vous mangerez ou de ce que vous boirez, ou pour votre corps, de ce que vous porterez." (Mat. 6 : 25-33; I Tim. 6 : 1-10). C'est là le conseil judicieux d'un homme qui dut porter de nombreux fardeaux. Il ajouta encore ces paroles importantes: "N'ayez souci de rien, mais en toutes choses, par la prière et les supplications avec actions de grâces, que vos requêtes soient exposées à Dieu; et la paix de Dieu qui surpasse toute pensée, gardera vos cœurs et vos facultés mentales par le moyen de Christ Jésus." (Phil. 4 : 6, 7). Chaque surveillant qui désire assumer sa tâche avec succès devrait bien comprendre et appliquer ce conseil vital.

22 Comment un chrétien se qualifiera-t-il pour assumer les responsabilités qui incombent au surveillant? Certainement pas en se mettant en évidence, en flattant un surveillant ou en vantant lui-même la supériorité de ses qualités pour être nommé. Ce n'est pas non plus en incitant les autres membres de la congrégation à critiquer les serviteurs établis, à l'exemple d'Absalom (II Sam. 15 : 2-6). Non, c'est plutôt en s'acquittant d'abord de toutes les obligations fondamentales du chrétien, exposées dans le précédent article, en progressant pour ce qui est de développer les fruits de l'esprit, en étant zélé, diligent, en assistant régulièrement aux réunions de la congrégation et en prenant une part active au service. Il faut encore participer au programme de formation et être prêt à aider les autres frères à cultiver toutes les qualités précitées. Les membres de la congrégation observeront ces bonnes œuvres. C'est ainsi que Timothée se qualifia en vue de se voir confier des responsabilités supplémentaires. "Les frères de Lystres et d'Iconium lui rendaient un bon témoignage." (Actes 16 : 2; I Tim. 4 : 12-16). La fidélité dans l'accomplissement de chacune de ces obligations est également essentielle, aussi petites et insignifiantes puissent-elles paraître. "Celui qui est fidèle dans ce qui est très peu est aussi fidèle pour beaucoup." — Luc 16 : 10.

23 Vous tous qui en avez la possibilité, qualifiez-vous pour endosser de nouvelles obligations, en l'occurrence l'œuvre excellente du surveillant. Quant à vous, surveillants, acquittez-vous de vos obligations supplémentaires. "Paissez le troupeau de Dieu qui est sous votre garde, non par contrainte mais volontairement; non par amour d'un gain malhonnête, mais avec ardeur; ni comme voulant dominer ceux qui sont l'héritage de Dieu, mais en devenant des exemples pour le troupeau." — I Pierre 5 : 2, 3.

22, 23. a) Comment un chrétien peut-il se qualifier pour endosser les responsabilités du surveillant? b) Quels principes bibliques l'aideront à réussir dans ce domaine?

COURRIER BIBLIQUE

● Puisque des millions d'habitants de la Chine et d'autres lieux n'ont jamais entendu parler du message du Royaume, ces gens passeront-ils à travers la destruction de Babylone la Grande et la guerre d'Harmaguédon, ou seront-ils ressuscités plus tard?

Il est important de comprendre ce que la Bible dit de la destruction qui surviendra à la fin du présent système de choses. Dans sa comparaison des brebis et des boucs, Jésus indiqua qu'une œuvre de séparation s'accomplirait "quand le Fils de l'homme arrivera dans sa gloire", et que les personnes seraient classées en "brebis" et en "boucs". (Mat. 25 : 31-46.) Cette séparation s'opérerait en partie en fonction de la réaction des gens devant la prédication de la bonne nouvelle du Royaume établi. Les témoins de Jéhovah accomplissent actuellement cette œuvre de prédication. Jésus fit comprendre que les habitants de la terre qui accueilleraient favorablement le message et traiteraient ses porteurs avec bonté, seraient classés parmi les "brebis" et iraient à "la vie éternelle". Les autres humains qui n'accueilleraient pas favorablement l'œuvre de prédication et n'offriraient pas leur aide à ceux qui leur apporteraient le message du Royaume, seraient classés parmi les "boucs" et iraient, non pas vers une mort temporaire, mais vers le "retranchement éternel" au moment de l'exécution du jugement.

Mais certaines personnes, comprenant que des millions de gens seront ressuscités et auront l'occasion de servir Dieu, se demandent si les millions d'individus qui vivent actuellement et qui, semble-t-il, n'ont jamais entendu parler du message du Royaume, seront éternellement détruits sans avoir reçu un témoignage concernant Dieu. Il est vrai qu'il y a actuellement un grand nombre d'habitants de la terre qui n'ont jamais entendu la prédication du Royaume. D'après ce que dit la Bible, et eu égard aux conditions qui règnent dans le monde, nous savons aussi que nous sommes dans les "derniers jours". Mais nous ignorons dans quelle mesure la prédication du Royaume s'accomplira encore avant la fin (II Tim. 3 : 1-5; Mat. 24 : 3-13). Si, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, quelqu'un avait dit que plus d'un million de proclamateurs seraient engagés dans l'œuvre de prédication du Royaume, dans plus de 190 pays, y compris les pays communistes, beaucoup l'auraient cru difficilement. Pourtant, Jéhovah a béni son peuple, et cela s'est réalisé. Par conséquent, si c'est la volonté de Jéhovah que ce message parvienne individuellement à ces millions

de personnes qui n'en ont, semble-t-il, jamais entendu parler, sa volonté s'accomplira. Il pourrait, s'il le voulait, faire en sorte que le message soit répandu par des moyens qu'il ne nous est pas encore possible d'imaginer. Jésus a prédit que "cette bonne nouvelle du royaume sera prêchée par la terre habitée tout entière en témoignage à toutes les nations, et alors la fin viendra". (Mat. 24 : 14.) Nous pouvons être sûrs que Dieu veillera à ce que l'œuvre de prédication soit faite à son gré, et alors "la fin" viendra.

Dès lors, ceux qui sont représentés par les "boucs" en Chine ou ailleurs, seront déclarés "maudits", et il ne leur sera pas permis de survivre à cette "fin" pour entrer dans le nouveau système de choses de Dieu. Puisqu'ils iront dans le "feu" symbolique (comme le Diable et ses anges), leur châtiment sera éternel. Ils ne seront jamais ressuscités. — Mat. 25 : 41-46.

"Encore un peu de temps, et le méchant ne sera plus; et tu considéreras son lieu, et il n'y sera plus; et les débonnaires [humbles, NW] posséderont le pays, et feront leurs délices d'une abondance de paix." — *Ps. 37 : 10, 11, Da.*

● Est-il bien pour les chrétiens de se faire incinérer?

Chez les anciens Hébreux, il semble qu'on avait coutume de déposer les morts dans la terre ou dans des tombes (Gen. 50 : 13; Juges 8 : 32; I Rois 11 : 43). Mais en différentes occasions, et pour diverses raisons, on les brûlait ou les incinérait. Les hommes de Jabès en Galaad emportèrent les cadavres de Saül et de ses fils, du fidèle Jonathan y compris, à "Jabès, où ils les brûlèrent; ils prirent leurs os, et les enterrèrent". (I Sam. 31 : 12, 13.) David les loua pour cette action (II Sam. 2 : 4-7). Ainsi, bien que la crémation ne soit pas une coutume actuellement observée par la généralité des Juifs, pour des raisons morales ou personnelles, "tout le monde s'accorde à reconnaître qu'on ne trouve pas dans la Bible de loi formelle exigeant l'inhumation du corps humain". — *Encyclopédie juive* (angl.), tome IV, p. 343.

Il est évident que les premiers chrétiens, dont un grand nombre étaient Juifs de naissance, observaient la coutume juive d'enterrer les morts. Mais puisque la Bible n'impose pas l'inhumation, ils ne s'inquiétaient pas outre mesure d'observer une coutume particulière quelconque. Toutefois, avec le temps, des pratiques et des superstitions païennes commencèrent à s'introduire dans les croyances chrétiennes. L'*Encyclopédie catholique* (angl.), sous le titre "Crémation", fait remarquer que les "Grecs et les Romains changeaient de coutume suivant leurs conceptions de l'au-delà". Les persécuteurs païens comprenaient mal la foi chrétienne,

et ils croyaient que la résurrection chrétienne dépendait de la préservation du corps. L'ouvrage cité ci-dessus dit encore: "Pour détruire la foi en la résurrection du corps, les païens jetaient souvent dans les flammes les cadavres des chrétiens martyrs, s'imaginant ainsi naïvement qu'ils rendaient impossible la résurrection du corps." — Tome IV, p. 481.

Bien entendu, le vrai chrétien n'a pas d'idée fausse en ce qui concerne le corps mort par rapport à la résurrection. Parlant de ceux qui gouverneront avec le Christ dans le ciel, la Bible affirme clairement: "La chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu." (I Cor. 15 : 50). En conséquence, Dieu donnera des corps appropriés à ceux qui seront ressuscités des morts pour la vie sur la terre. Que le corps retourne aux éléments en se putréfiant dans la terre ou qu'il soit brûlé et réduit en cendres, n'influe en aucune façon sur le pouvoir de Dieu de ressusciter l'individu, si tel est le dessein divin.

En prenant leur décision sur cette question, les chrétiens considéreront donc les exigences légales du lieu où ils se trouvent ainsi que les sentiments des membres de la communauté (Phil. 1 : 10). Puisque, dans la Bible, Jéhovah n'exprime aucune désapprobation à l'égard de la crémation, la décision à prendre sur cette question est laissée au soin de chacun.

● Eu égard à ce qui est écrit dans Hébreux 10 : 26, 27, les chrétiens voués et baptisés, qui nourrissent l'espérance de vivre sur la terre, recevront-ils une résurrection s'ils se détournent du vrai culte et meurent avant Harmaguédon?

Nous lisons dans ce passage biblique: "Si nous pratiquons le péché volontairement après avoir reçu la connaissance exacte de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais il y a une certaine attente redoutable du jugement et il y a une jalousie ardente qui va consumer ceux qui s'opposent." L'examen du contexte révèle que l'apôtre Paul destinait ces paroles aux chrétiens qui étaient dans la nouvelle alliance, avaient été "sanctifiés" et figuraient parmi ceux qui étaient appelés à régner avec Christ dans le ciel (Héb. 10 : 15-18, 29; Rom. 8 : 16, 17; Rév. 5 : 10). Auparavant, dans la même lettre, il écrivit: "Il est impossible pour ceux qui une fois pour toutes ont été éclairés, et qui ont goûté au don gratuit céleste, et qui sont devenus participants de l'esprit saint, et qui ont goûté l'excellente parole de Dieu et les puissances du système de choses à venir, mais qui sont tombés, de les ranimer encore une fois pour la repentance, parce qu'ils mettent de nouveau au poteau le Fils de Dieu pour eux-mêmes et l'exposent à la honte publique." — Héb. 6 : 4-6.

Bien que, dans les chapitres six et dix de l'épître aux Hébreux,

l'apôtre Paul ait parlé des chrétiens oints ayant une espérance céleste qui 'pratiquent le péché volontairement' et refusent de se repentir, il est raisonnable de conclure que le même principe devrait s'appliquer aux membres de la "grande foule" des "autres brebis" ayant une espérance terrestre (Rév. 7 : 9; Jean 10 : 16). Rien dans les Ecritures ne laisse entendre qu'un chrétien voué ressuscitera si, après avoir reçu l'esprit de Dieu et le privilège de le servir, il se détourne de lui, 'pratique le péché volontairement' et meurt en s'obstinant dans son refus de se repentir.

Sa situation est différente de celle des personnes qui, avant l'ère chrétienne, ont servi Dieu pendant un certain temps puis se sont détournées de Jéhovah. Puisque nous sommes tous des pécheurs condamnés à mort, le fondement de tout espoir de résurrection repose sur le sacrifice rédempteur de Jésus-Christ (Rom. 3 : 23, 24). Si une personne a profité de cette disposition et la rejette ensuite, sur quelle base peut-elle occuper une position de faveur devant Dieu? De quel autre sacrifice pourra-t-elle tirer profit? Si elle commet quelque péché, elle a la possibilité de rechercher le pardon par l'intermédiaire du Christ, mais si elle rejette ce dernier, il n'est point d'autre disposition prévue par Dieu. L'apôtre Paul écrivit au sujet de ces personnes: "Il ne reste plus de sacrifice pour les péchés." C'est là, semble-t-il, la bonne conclusion, que l'individu ait auparavant nourri l'espoir de vivre au ciel ou de vivre éternellement sur la terre.

Par conséquent, les chrétiens ont 'besoin d'endurance, pour que, après avoir accompli la volonté de Dieu, ils reçoivent l'accomplissement de la promesse'. Puissions-nous donc nous efforcer sincèrement d'être fidèles dans le service que nous rendons à Dieu, n'étant "pas de ceux qui reculent pour la destruction, mais de ceux qui ont la foi pour la conservation en vie de l'âme". — Héb. 10 : 36-39.

Etant donné la longueur des sujets d'étude, le présent Bulletin *ne comprend pas d'article traitant de Babylone.*

PROGRAMME D'ETUDE

14 août: pages 2 (§ 1) à 13 (§ 4)
21 août: pages 13 (§ 5) à 24 (§ 6)
28 août: pages 24 (§ 7) à 36 (§ 34)
4 septembre: pages 37 (§ 1) à 48 (§ 22)
11 septembre: pages 49 (§ 1) à 60 (§ 23)

Achevé d'imprimer le 24 mai 1966
par l'imprimerie des TEMOINS DE JEHOVAH
81, rue du Point du Jour, 92 - Boulogne-Billancourt (Hts de Seine).